



**REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
SEANCE 3 DE L'ANNEE 2025

Indice 00

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTVAL-SUR-LOIR**

du 30 juin 2025

Date de convocation : 24/06/2025 Date d'affichage : 07/07/2025 Date de notification : 01/07/2025

Nombre de membres : en exercice : 30 Présents : 18 Votants : 20

Séance ordinaire du 30 juin 2025,

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé, sous la présidence de Monsieur Hervé RONCIERE, Maire de MONTVAL-SUR-LOIR.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

RONCIERE Hervé	P	DUCHESNE Sabrina	R	OLIVIER François	P
COULONNIER Claire	P	MEAUDE Martial	P	DUTERTRE Laure	P
TOURNADRE Philippe	P	RAPPART Sabrina	A	LANGEVIN Dominique	P
FAISANDEL Annie	P	CHARBONNEAU Claude	E	CHAUVIN Jocelyne	P
PAU Gérard	A	CROISARD Thérèse	P	HUGER Pierre	P
FONTAINE Alain	P	ALLARD Gérard	P	EYMON Franck	P
BRAMS Éric	R	GUILLOIS Alain	P	BOUSSION Pascale	A
MUGNIER Valérie	A	DUPONT-GOUREAU Lydie	E	BOISSIERE Véronique	P
FOURMY Delphine	P	LE GOFF Lydie	A	PHAN Yen-Thanh	P
JEANJOT-EMERY Dorothée	A	VALSAINT Aurélie	A	COURSIERES Charlotte	A

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Sabrina DUCHESNE à Mme Jocelyne CHAUVIN

M. Eric BRAMS à M. Dominique LANGEVIN

M. Alain FONTAINE, conformément à l'article L 2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales remplit la fonction de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

1. CM3-052 Décision modificative
2. CM3-053 Actualisation des tarifs
3. CM3-054 Cession de la parcelle « le clos de Sainte Chouque » à Vouvray-sur-Loir
4. CM3-055 Acquisition du bien 22 rue Léon Loiseau : avenant au bail et montant du loyer
5. CM3-056 Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone rue des Vertolines
6. CM3-057 Avenants aux conventions avec la Région des Pays de La Loire - Utilisation équipements sportifs lycées
7. CM3-058 Actualisation délibération participation aux championnats
8. CM3-059 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – Rénovation COSEC
9. CM3-060 Demande de subventions exceptionnelles
10. CM3-061 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Restauration lavoir Coëmont
11. CM3-062 Cahier des charges pour la restauration des œuvres de Lionel Royer
12. CM3-063 Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du lavoir – Collecte de dons
13. CM3-064 Convention avec le Centre Social Intercommunal – Chantiers argent de poche
14. CM3-065 Convention avec la CAF d'objectifs et de financement – Aide aux loisirs
15. CM3-066 Convention avec la Croix Rouge – Evènement 14 juillet
16. CM3-067 Convention avec la DGFIP – Adhésion au service de paiement en ligne recettes publiques locales (Payfip)
17. CM3-068 Convention avec CCLLB – Marché électricité - Groupement de commande
18. CM3-069 Convention avec la CCLLB - Prestation de service AMO voirie
19. CM3-070 Convention avec la CCLLB - Entretien des espaces verts communautaires
20. CM3-071 Convention formation incendie
21. CM3-072 Tableau des effectifs
22. CM3-073 Accroissements temporaires
23. CM3-074 Contrat d'apprentissage au service Finances
24. CM3-075 Prestation de service RH Commune / CCAS
25. CM3-076 Prestation de service Entretien bâtiments Logistique / CCAS
26. CM3-077 Prestation de service Administrative Ville / CCAS
27. CM3-078 Police Municipale - Prise en charge frais vétérinaires
28. CM3-079 Création d'un Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
29. CM3-080 Elections 2026 - recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé – Décision de la commune sur un accord local

MOTION

DECISION MODIFICATIVE

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-052

Monsieur le Maire propose une décision modificative validée par la Commission des Finances du 23 juin 2025. Il convient d'ajuster les crédits pour tenir compte des recettes réalisées et à venir dans les services et d'ajuster certaines dépenses en conséquence.

En fonctionnement :

Dépenses

56 000 € sont ajoutés en virement à la section d'investissement.

Recettes

Le chapitre 74 est augmenté de 1 000 €.

40 000 € sont ajoutés aux autres produits de gestion courantes, principalement au titre des remboursements d'arrêts maladie imputés au compte 75 888.

15 000 € sont ajoutés au chapitre 77, résultat du travail engagé sur la recherche d'exonérations de taxes foncières.

La décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes de fonctionnement à 56 000 €.

En investissement :

Dépenses :

100 000 € sont ajoutés à l'opération 1004 pour les travaux et achats de matériels dans les écoles et 10 000 € à l'opération 805 pour les investissements dans le domaine sportif.

134 925 € sont ajoutés à l'opération 999, constituant une provision pour travaux.

Recettes :

L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 56 000 € est enregistrée.

Les prévisions de subventions sont réajustées sur l'opération COSEC avec une diminution de 100 000 € du Département et une augmentation de 275 000 € de l'Etat.

Quelques autres aides notifiées sont inscrites en recettes.

La décision modificative s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses d'investissement à 244 925 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 juin 2025 ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n°1 portée au budget principal 2025 comme suit :

- En fonctionnement : 56 000 €
- En investissement : 244 925 €



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE

CM3-052-30-06-2025



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3052-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

Edition des propositions DM

Critères de recherche

Budget	AA - Budget principal
Collectivité	1 - Commune de Montval sur Loir
Exercice	2025

Edition des propositions DM

Edition des propositions DM

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupe Sect.	Groupe Chapitre Nat.	Article Nat.	Impression (L. 640)	Mit Voies CP	Mit PPA-Matériels (Budget)	Mit Restes annulés (Budget)	Mit Disponible	% disponible / pré-manifesté	Mit Proposé DMS CP	Mit Voies DMS CP	Commentaire proposition
D - Dépense	011 - Charges à caractère général			8 772 974,00 €	4 079 829,69 €	8 777,32 €	4 863 389,72 €		56 000,00 €	0,00 €	
				1 828 850,00 €	1 124 698,22 €	8 777,32 €	682 457,16 €		0,00 €	0,00 €	
			Eau et assainissement	28 000,00 €	11 846,55 €	0,00 €	16 153,45 €	57,89 %	0,00 €	0,00 €	
			Energie - Electriq	400 000,00 €	326 359,80 €	0,00 €	74 641,20 €	18,66 %	0,00 €	0,00 €	
			Combustibles	4 500,00 €	3 506,46 €	0,00 €	993,52 €	22,08 %	0,00 €	0,00 €	
			Carburants	40 000,00 €	18 023,48 €	1 153,55 €	20 822,97 €	54,84 %	0,00 €	0,00 €	
			Alimentation	68 000,00 €	34 076,10 €	0,00 €	33 923,90 €	49,89 %	0,00 €	0,00 €	
			Produits de traitement	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
			Autres fournitures non stockées	115 000,00 €	69 305,09 €	1 889,19 €	43 563,25 €	39,73 %	0,00 €	0,00 €	
			ZZZAutres fournitures non stockées	0,00 €	20,87 €	0,00 €	-20,87 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
			Consommables pour écoles	500,00 €	169,47 €	80,00 €	270,63 €	66,11 %	0,00 €	0,00 €	
			Fournitures d'entretien	26 000,00 €	11 514,28 €	0,00 €	14 462,36 €	55,71 %	0,00 €	0,00 €	
			Fournitures de petit équipement	15 000,00 €	5 217,43 €	0,00 €	9 782,57 €	65,22 %	0,00 €	0,00 €	
			Jeux pour la ludothèque	7 000,00 €	2 029,21 €	0,00 €	4 971,79 €	71,00 %	0,00 €	0,00 €	
			Petit matériel pour écoles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
			Fournitures d'ouvrages	12 000,00 €	3 149,18 €	2 556,31 €	1 294,51 €	32,09 %	0,00 €	0,00 €	
			Habillage et vêtements de travail	15 000,00 €	6 751,82 €	0,00 €	5 248,18 €	34,99 %	0,00 €	0,00 €	
			Fournitures administratives	14 000,00 €	3 875,18 €	0,00 €	6 972,75 €	63,88 %	0,00 €	0,00 €	
			Livres, disques, cassettes... (bibliothé)	20 000,00 €	7 281,22 €	0,00 €	12 718,78 €	63,59 %	0,00 €	0,00 €	
			Autres produits pharmaceutiques	500,00 €	422,15 €	0,00 €	76,85 €	15,37 %	0,00 €	0,00 €	
			Fournitures scolaires	17 000,00 €	6 629,65 €	0,00 €	10 370,35 €	61,00 %	0,00 €	0,00 €	

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupe Secteur (Code / Libellé)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Article Nat. Institution (Libellé)	MI Voté CP	MI Proposé (Budget)	MI Reste engagé (Budget)	MI Disponible	% disponible / pré- mandat	MI Proposé DHS CP	MI Voté DHS CP	Commentaire proposition
D - Dépense										
			8 772 974,00 €	4 079 829,66 €	8 777,32 €	4 683 369,72 €		56 000,00 €	0,00 €	
6233		Fêtes et cérémonies	159 000,00 €	85 017,47 €	1 187,31 €	72 603,16 €	46,53 %	0,00 €	0,00 €	
6233		Foires et expositions	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6236		Catalogues et imprimés	20 000,00 €	2 709,81 €	0,00 €	11 290,19 €	56,46 %	0,00 €	0,00 €	
6241		Transports de biens	1 000,00 €	18,14 €	0,00 €	981,86 €	98,19 %	0,00 €	0,00 €	
6245		Transports de personnes et matériels	12 300,00 €	17 180,93 €	0,00 €	139,07 €	1,13 %	0,00 €	0,00 €	
6248		Divers	0,00 €	282,32 €	0,00 €	-282,32 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6251		Voyages, déplacements et missions	16 000,00 €	16 184,49 €	0,00 €	2 651,77 €	15,64 %	0,00 €	0,00 €	
6261		Frais d'affranchissement	10 000,00 €	5 537,05 €	0,00 €	4 462,94 €	44,63 %	0,00 €	0,00 €	
6261		ZZZZ - Frais d'affranchissement	0,00 €	5,70 €	0,00 €	-5,70 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6262		Frais de télécommunication	50 000,00 €	19 828,73 €	0,00 €	30 170,27 €	60,34 %	0,00 €	0,00 €	
627		Services bancaires et assimilés	1 600,00 €	617,09 €	0,00 €	982,91 €	61,43 %	0,00 €	0,00 €	
6281		Concours divers	3 000,00 €	3 086,23 €	0,00 €	-86,23 €	-2,87 %	0,00 €	0,00 €	
6282		Frais de gardiennage	2 500,00 €	672,00 €	0,00 €	1 828,00 €	73,12 %	0,00 €	0,00 €	
6283		Frais de nettoyage des locaux	7 000,00 €	541,80 €	0,00 €	6 458,20 €	92,28 %	0,00 €	0,00 €	
6284		Prestations pour services rendus	19 400,00 €	20 489,17 €	0,00 €	-1 089,17 €	-7,84 %	0,00 €	0,00 €	
62878		Aides tiers	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6288		Autres	32 000,00 €	8 080,19 €	0,00 €	23 919,81 €	74,75 %	0,00 €	0,00 €	
63512		Taxes foncières	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
635120		Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
63513		Autres impôts locaux	4 000,00 €	1 853,00 €	0,00 €	2 147,00 €	53,87 %	0,00 €	0,00 €	
6355		Taxes et impôts sur les véhicules	800,00 €	47,76 €	0,00 €	452,24 €	56,45 %	0,00 €	0,00 €	
6358		Autres droits	14 000,00 €	2 401,39 €	0,00 €	11 598,61 €	82,85 %	0,00 €	0,00 €	

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Grande Sire (Code / Libellé)	Grande Sire (Code / Libellé)	Article Nat.	Imputation (Libellé)	MI Voie CP	MI Pré-Marcasé (Budo)	MI Poste engagé (Budo)	MI Disponible	% (disponible / pré-marcasé)	MI Proposa DMS CP	MI Voie DMS CP	Commentaire proposition	
D - Dépense												
012 - Charges de personnel et frais assimilés												
6378	Autres impôts, taxes et versements assim	6378		8 772,97 €	4 079 829,86 €	8 772,97 €	4 883 389,72 €		58 000,00 €			0,00 €
Personnel affecté par le GFP de rattaché												
6216	Autre personnel extérieur			25 000,00 €	13 134,29 €	0,00 €	11 865,71 €	47,46 %				0,00 €
6218	Cotisations versées au F.N.A.L.			110 000,00 €	32 102,02 €	0,00 €	77 897,98 €	70,82 %				0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			100,00 €	343,98 €	0,00 €	-243,98 €	-243,98 %				0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			12 900,00 €	5 176,01 €	0,00 €	7 723,99 €	59,86 %				0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.			0,00 €	692,90 €	0,00 €	-692,90 €	100,00 %				0,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGF			3 900,00 €	1 935,97 €	0,00 €	1 964,03 €	80,38 %				0,00 €
6338	Cotisations au CNFPT et au Centre de ges			48 100,00 €	22 835,91 €	0,00 €	25 264,09 €	82,52 %				0,00 €
6338	Cotisations CNFPT et CDGFPT			0,00 €	710,88 €	0,00 €	-710,88 €	100,00 %				0,00 €
6338	Autres impôts, taxes sur			1 450,00 €	311,87 €	0,00 €	1 138,13 €	78,51 %				0,00 €
6338	Autres impôts, taxes et rémunérations			6 300,00 €	3 311,57 €	0,00 €	1 988,43 €	37,82 %				0,00 €
6338	versements assim			750,00 €	105,41 €	0,00 €	644,59 €	85,95 %				0,00 €
64111	Rémunération principale titulaires			0,00 €	55 862,88 €	0,00 €	-55 862,88 €	100,00 %				0,00 €
64111	Rémunération principale			2 220 000,00 €	1 022 848,32 €	0,00 €	1 197 151,68 €	53,93 %				0,00 €
64112	Supplément familial de traitement et Ind			18 400,00 €	6 439,09 €	0,00 €	11 960,91 €	65,00 %				0,00 €
64112	SFT, Indemnité de résidence			1 600,00 €	2 200,88 €	0,00 €	-600,88 €	-37,55 %				0,00 €
64113	IRI			30 000,00 €	13 745,32 €	0,00 €	16 254,68 €	54,18 %				0,00 €
64118	Autres indemnités			520 000,00 €	232 973,72 €	0,00 €	287 026,28 €	55,20 %				0,00 €
64131	Rémunérations			230 000,00 €	108 327,05 €	0,00 €	121 672,95 €	52,90 %				0,00 €
64132	SFT, Indemnité de résidence			1 500,00 €	68,38 €	0,00 €	1 431,62 €	95,44 %				0,00 €
64136	Indemnités liées à			7 500,00 €	4 852,74 €	0,00 €	2 647,26 €	35,30 %				0,00 €

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupe Biens (Code / Libellé)	Article Nat.	Imputation (Libellé)	Mt. Voies C/P	Mt. Pré-Mandats (Duop)	Mt. Reste engagé (Triop)	Mt. Disponible	% disponible / pré-mandats	Mt. Proposé DMS C/P	Mt. Voies DMS C/P	Commentaire proposition
D - Dépense										
		Primes et autres indemnités	8 772 974,00 €	4 079 829,66 €	8 777,32 €	4 693 368,72 €		56 000,00 €	0,00 €	
64138		Primes et autres indemnités	60 000,00 €	20 221,79 €	0,00 €	39 778,21 €	66,30 %	0,00 €	0,00 €	
6451		Collations aux A.S.S.E.S.A.F.	428 000,00 €	216 005,72 €	0,00 €	211 994,28 €	49,53 %	0,00 €	0,00 €	
6453		Collations aux caisses de retraite	810 000,00 €	395 050,37 €	0,00 €	414 949,63 €	51,23 %	0,00 €	0,00 €	
6454		Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 400,00 €	1 005,58 €	0,00 €	394,42 €	28,17 %	0,00 €	0,00 €	
6454		Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 600,00 €	4 445,39 €	0,00 €	6 154,61 €	58,06 %	0,00 €	0,00 €	
6455		Collations pour assurance du personnel	12 000,00 €	8 989,97 €	0,00 €	3 010,03 €	25,08 %	0,00 €	0,00 €	
6458		Coll. aux autres organismes sociaux	650,00 €	1 922,08 €	0,00 €	-1 272,08 €	-195,70 %	0,00 €	0,00 €	
6458		Collations aux autres organismes sociaux	23 300,00 €	9 905,30 €	0,00 €	13 444,70 €	57,68 %	0,00 €	0,00 €	
6458		Coll. aux autres organismes	0,00 €	372,05 €	0,00 €	-372,05 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6474		Versements aux autres organismes sociaux	36 000,00 €	404,00 €	0,00 €	35 596,00 €	98,79 %	0,00 €	0,00 €	
6475		Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	455,00 €	0,00 €	545,00 €	54,50 %	0,00 €	0,00 €	
6489		Autres	130 000,00 €	42 717,50 €	0,00 €	67 462,50 €	61,35 %	0,00 €	0,00 €	
014 - Aliénations de produits										
7391112		Dégrèvement de taxe d'habitation sur les	25 500,00 €	25 174,00 €	0,00 €	326,00 €	1,28 %	0,00 €	0,00 €	
7498		Autres reversements sur dotations et per	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement										
023		Virement à la section d'investissement	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	100,00 %	56 000,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections										
675		Valeurs comptables des immobilisations	541 872,00 €	1 068,14 €	0,00 €	540 803,86 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
676		Valeurs comptables des immobilisations	0,00 €	1 067,14 €	0,00 €	-1 067,14 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
6761		Différence sur	0,00 €	1,00 €	0,00 €	-1,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupe Sans (Code / Libellé)	Groupe Charges Net. (Code / Libellé)	Article Nat.	Imputation (Libellé)	Mt Valeur CP	Mt Pré-Mandat (Budget)	Mt Reste engagé (Budget)	Nt Disponible	% disponible / pré- mandats	Mt Proposé DM5 CP	Mt Valeur DM5 CP	Commentaire proposition
D - Dépense											
			réalisations (positives)	8 772 974,00 €	4 079 829,66 €	8 777,32 €	4 693 368,72 €		56 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Dotations aux amortissements des immobilis	452 825,00 €	0,00 €	0,00 €	452 826,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Dotations aux amortissements des charges	89 046,00 €	0,00 €	0,00 €	89 046,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65 - Autres charges de gestion courants	1 074 552,00 €	688 607,78 €	0,00 €	385 944,22 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65168	700,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65311	192 000,00 €	95 639,88 €	0,00 €	96 363,12 €	50,19 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65312	500,00 €	159,50 €	0,00 €	340,50 €	68,10 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65313	21 000,00 €	10 302,72 €	0,00 €	10 697,28 €	50,94 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65314	18 000,00 €	9 459,74 €	0,00 €	9 540,26 €	53,21 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65315	15 000,00 €	180,00 €	0,00 €	14 820,00 €	98,80 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65316	700,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			653172	200,00 €	186,81 €	0,00 €	13,09 €	6,54 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6541	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6542	500,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65569	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			6558	114 552,00 €	114 552,06 €	0,00 €	-0,06 €	0,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			657356	170 000,00 €	104 904,88 €	0,00 €	65 095,12 €	38,29 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			657963	420 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	42,86 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65741	2 000,00 €	1 790,00 €	0,00 €	220,00 €	11,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65748	75 000,00 €	68 767,00 €	0,00 €	6 233,00 €	8,31 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65811	37 500,00 €	39 642,76 €	0,00 €	-2 142,76 €	-5,71 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			65818	500,00 €	1 334,83 €	0,00 €	-834,83 €	-166,97 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupe Sect (Code / Libellé)	Groupe Charge Nat. (Code / Libellé)	Article Nat.	Imputation (Libellé)	MT Voies CP	MT Pré-Mandat (Bdgd)	MT Reste engagé (DUG)	MT Disponible	% disponibles / des- mandatés	MT Proposé DUIS CP	MT Voies DUIS CP	Comentaire proposition
D - Dépense				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
		65888	Autre	8 772 974,00 €	4 079 828,66 €	8 777,32 €	4 683 389,72 €		56 000,00 €	0,00 €	
				200,00 €	1 700,50 €	0,00 €	-1 500,50 €	-750,25 %	0,00 €	0,00 €	
	68 - Charges financières			67 700,00 €	10 877,20 €	0,00 €	56 822,80 €		0,00 €	0,00 €	
		66111	ZZZZ Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	5 223,50 €	0,00 €	-5 223,50 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
		66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 700,00 €	5 653,70 €	0,00 €	61 646,30 €	91,19 %	0,00 €	0,00 €	
		6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
		6688	AUTRES	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	67 - Charges spécifiques			3 500,00 €	70,00 €	0,00 €	3 430,00 €		0,00 €	0,00 €	
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 500,00 €	70,00 €	0,00 €	3 430,00 €	99,00 %	0,00 €	0,00 €	
				3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €		0,00 €	0,00 €	
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €		0,00 €	0,00 €	
		6815	Dotations aux provisions pour risques et	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
		6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	

18/06/2025 19:10

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Code	Libellé	Article Nat.	Imposition (Libellé)	Mt Voies CP	Mt Pré-Mandatés (Budget)	Mt Restes engagés (Budget)	Mt Disponible	% disponibles / pré-mandatés	Mt Proposé DMS CP	Mt Voies DMS CP	Commentaire proposition
R - Recette				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté			8 772 874,00 €	3 060 848,22 €	216,04 €	5 711 905,74 €		56 000,00 €	0,00 €	
				450 290,87 €	0,00 €	0,00 €	450 290,87 €		0,00 €	0,00 €	
013	Atténuations de charges			450 290,87 €	0,00 €	0,00 €	450 290,87 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
				6 000,00 €	92,08 €	0,00 €	5 907,92 €		0,00 €	0,00 €	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers			6 000,00 €	92,08 €	0,00 €	5 907,92 €	98,47 %	0,00 €	0,00 €	
				11 327,00 €	817,14 €	0,00 €	10 509,86 €		0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00 €	817,14 €	0,00 €	-817,14 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
7761	Différences sur réalisations (negatives)			0,00 €	817,14 €	0,00 €	-817,14 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
777	Recettes et quote-part des subventions d			11 327,00 €	0,00 €	0,00 €	11 327,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
				667 600,00 €	241 891,27 €	0,00 €	425 708,73 €		0,00 €	0,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			10 000,00 €	6 290,00 €	0,00 €	4 710,00 €	47,10 %	0,00 €	0,00 €	
70311	Cession dans les cimetières (produit)			10 000,00 €	6 290,00 €	0,00 €	4 710,00 €	47,10 %	0,00 €	0,00 €	
70323	Redevances d'occupation du domaine public			12 000,00 €	8 283,40 €	0,00 €	3 716,60 €	30,97 %	0,00 €	0,00 €	
				200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
7062	Autres droits de location et de location			50 000,00 €	19 913,50 €	0,00 €	30 086,50 €	60,17 %	0,00 €	0,00 €	
70631	Autres droits de location et de location			5 000,00 €	1 559,00 €	0,00 €	3 445,00 €	68,90 %	0,00 €	0,00 €	
70632	Redevances et droits des services à cara			5 000,00 €	2 215,00 €	0,00 €	2 785,00 €	55,70 %	0,00 €	0,00 €	
7067	Autres droits de location et de location			80 000,00 €	41 814,00 €	0,00 €	38 186,00 €	47,73 %	0,00 €	0,00 €	
706888	Autres			15 000,00 €	6 760,00 €	0,00 €	8 240,00 €	54,93 %	0,00 €	0,00 €	
7083	Locations (diverses autres qu'immutables)			600,00 €	74,40 €	0,00 €	525,60 €	87,60 %	0,00 €	0,00 €	
708422	Droits de la personnalité morale			8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
70843	Au CCAS/CIAS			18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
70846	Au GEP de rattachement			388 000,00 €	124 958,15 €	0,00 €	263 041,85 €	67,79 %	0,00 €	0,00 €	

Groupes Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement

Groupes Section (Code / Libellé)	Article Nat.	Impudation (Libellé)	MI Voies CP	MI Pré-Marcésis (P003)	MI Restes engagés (B043)	MI Disponible	% disponible / pré-marcésis	MI Proposé DMS CP	Art Voies DMS CP	Commentaires proposition
R - Recettes										
		aux et/ou organismes	8 772 974,00 €	3 080 848,22 €	216,04 €	5 711 909,74 €		56 000,00 €	0,00 €	0,00 €
70848		organismes	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70878		par des tiers	52 800,00 €	28 639,82 €	0,00 €	24 160,38 €	45,78 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
708781		Remboursement de sinistres	10 000,00 €	2 390,20 €	0,00 €	7 609,80 €	76,10 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73211		Attribution de compensation	1 200 000,00 €	427 188,68 €	0,00 €	772 831,32 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
73321		FNQIR	900 000,00 €	325 294,68 €	0,00 €	574 705,32 €	63,86 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73321		Fonds de péréquation des ressources comm	244 500,00 €	101 874,00 €	0,00 €	142 626,00 €	58,33 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732221		Fonds de péréquation des ressources comm	55 500,00 €	0,00 €	0,00 €	55 500,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73111		Impôts directs locaux	3 437 000,00 €	1 418 357,50 €	0,00 €	2 018 642,50 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
73111		Impôts directs locaux	3 100 000,00 €	1 290 585,00 €	0,00 €	1 810 415,00 €	58,30 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73114		Imposition forfaitaire sur les entreprises	0,00 €	70,00 €	0,00 €	-70,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
73118		Autres contributions directes	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73123		Taxe communale additionnelle aux droits	120 000,00 €	38 730,00 €	0,00 €	83 270,00 €	69,39 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73132		Taxe sur les pylônes électriques	77 000,00 €	30 700,00 €	0,00 €	46 300,00 €	60,13 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73141		Taxe sur la consommation finale d'électr	125 000,00 €	55 780,00 €	0,00 €	69 220,00 €	55,38 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73154		Crépus de place	10 000,00 €	8 492,50 €	0,00 €	1 507,50 €	84,87 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74111		Dotation forfaitaire des communes	2 671 576,00 €	832 082,62 €	216,04 €	1 839 287,34 €		1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
74111		Dotation forfaitaire des communes	1 580 000,00 €	640 400,00 €	0,00 €	939 600,00 €	59,47 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
741121		Dotation de solidarité ruraux (DSR) 34%	518 000,00 €	0,00 €	0,00 €	518 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
742		Dotations aux élus locaux	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
744		FCTVA	8 000,00 €	4 334,83 €	0,00 €	3 665,17 €	45,67 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74718		Autres	115 000,00 €	538,80 €	216,04 €	114 247,16 €	99,53 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7472		Régions	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7473		Départements	20 000,00 €	1 040,00 €	0,00 €	18 960,00 €	94,80 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Groupe Section (Code / Libellé) F - Fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe Sect.	Article / Int.	Impulsion (Libellé)	Mt Visa CP	Mt Pro-Mandat (Budg)	Mt Frais employé (Budg)	Mt Disponible	% dépenses / prévisions	Mt Proposał DM5 CP	Mt Visa DM5 CP	Commissaire proposition		
R - Recette												
		Participation Programmation spectacles	8 772 974,00 €	3 080 848,22 €	216,04 €	5 711 909,74 €		56 000,00 €			0,00 €	
74731		Communes membres du GFP	8 000,00 €	7 650,00 €	0,00 €	350,00 €	4,37 %	0,00 €			0,00 €	
74741		Autres communes	15 358,00 €	16 364,58 €	0,00 €	-1 006,58 €	-6,55 %	0,00 €			0,00 €	
74748		Autres personnes privées	3 018,00 €	2 011,04 €	0,00 €	1 006,16 €	33,34 %	0,00 €			0,00 €	
7478228		Autres	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	100,00 %	0,00 €			0,00 €	
747888		Compensation pour perte de taxe addition	24 000,00 €	22 563,88 €	0,00 €	1 436,12 €	5,98 %	0,00 €			0,00 €	
7482		D.C.R.T.P.	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 %	0,00 €			0,00 €	
748312		Etat - Compensation au titre des exonérations	125 000,00 €	57 899,00 €	0,00 €	67 101,00 €	53,69 %	0,00 €			0,00 €	
74833		Attribution du fonds départemental de dotation pour les titres sécurisés	200 000,00 €	77 130,00 €	0,00 €	122 870,00 €	61,43 %	0,00 €			0,00 €	
74836		Autres	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	100,00 %	0,00 €			0,00 €	
7485		Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	100,00 %	0,00 €			0,00 €	
74888		Revenus des immeubles	1 000,00 €	1 501,89 €	0,00 €	-501,89 €	-50,19 %	1 000,00 €			0,00 €	
752		Libération requise pour concessions, brevets, il	318 800,00 €	116 067,91 €	0,00 €	202 732,09 €	77,15 %	40 000,00 €			0,00 €	
750		Récouvrement sur créances admises en non	210 000,00 €	47 984,75 €	0,00 €	162 015,25 €	77,15 %	0,00 €			0,00 €	
75811		Excédents sur opérations de gestion	9 500,00 €	7 305,08 €	0,00 €	2 194,32 €	23,10 %	0,00 €			0,00 €	
7584		Autres	1 200,00 €	500,00 €	0,00 €	700,00 €	58,33 %	0,00 €			0,00 €	
75883		Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €	90,29 €	0,00 €	0,71 €	0,71 %	0,00 €			0,00 €	
75888		Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	101,98 €	0,00 €	-101,98 €	100,00 %	100,00 €			0,00 €	
77		Produits spécifiques	918 000,00 €	90 076,23 €	0,00 €	37 923,77 €	38,70 %	39 990,00 €			0,00 €	
773		Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	10 380,33 €	24 361,02 €	0,00 €	-13 980,69 €	-132,27 %	15 000,00 €			0,00 €	
775		Produits des cessions d'immobilisations	10 380,33 €	24 110,02 €	0,00 €	-13 729,69 €	-132,27 %	15 000,00 €			0,00 €	
775		Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	251,00 €	0,00 €	-251,00 €	100,00 %	0,00 €			0,00 €	

Groupe Section (Code / Libellé) I - Investissement

Groupe Section (Code / Libellé)	Article Nat.	Imputation (Libellé)	Mt Volet CP	Mt Pre-Mandat (Budget)	Mt Réalis engagé (Budget)	Mt Disponible	% dépenses / pré-mandat	Mt Proposé DIM5 CP	Mt Volet DIM5 CP	Commentaire proposition
D - Dépense										
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			4 681 585,22 €	1 313 485,18 €	455 065,37 €	2 912 204,77 €		244 825,00 €	0,00 €	
		Etat et établissements nationaux	11 327,00 €	817,14 €	0,00 €	10 509,86 €		0,00 €	0,00 €	
	13911		3 493,00 €	0,00 €	0,00 €	3 493,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	13912	Régions	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	13913	Départements	3 110,00 €	0,00 €	0,00 €	3 110,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	13916	Autres établissements publics locaux	2 724,00 €	0,00 €	0,00 €	2 724,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	192	Plus ou moins-values sur cession	0,00 €	817,14 €	0,00 €	-817,14 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
041 - Opérations patrimoniales			100 000,00 €	3 718,22 €	0,00 €	96 281,78 €		0,00 €	0,00 €	
	2313	Constructions	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
		Installations, matériel et outillage : tac	0,00 €	3 718,22 €	0,00 €	-3 718,22 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées			343 093,00 €	139 432,46 €	0,00 €	203 660,54 €		0,00 €	0,00 €	
	1641	Emprunts en euros ZZZ Emprunts en euros	343 093,00 €	76 080,82 €	0,00 €	267 012,18 €	77,83 %	0,00 €	0,00 €	
			0,00 €	63 351,64 €	0,00 €	-63 351,64 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles			363 308,16 €	19 375,36 €	31 800,36 €	312 333,44 €		3 800,00 €	0,00 €	
	2031	Freis d'études EQUIPSPORT-EQUIPEMENTS SPORTIFS	222 631,16 €	9 324,35 €	30 922,36 €	182 383,44 €	95,81 %	0,00 €	0,00 €	
		Concessions et droits similaires	130 000,00 €	5 880,00 €	0,00 €	124 120,00 €	95,48 %	0,00 €	0,00 €	
		Concessions, droits similaires	0,00 €	4 170,00 €	0,00 €	-4 170,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
		Autres immobilisations incorporelles	5 678,00 €	0,00 €	678,00 €	5 956,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées			20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	100,00 %	-1 000,00 €	0,00 €	
	20422	AMQUARTIER-AMENAGEMENT DE QUARTIERS	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles			428 774,97 €	334 985,39 €	155 590,29 €	-62 610,81 €		250 925,00 €	0,00 €	
	21314	Régiments culturels et sportifs	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	21316	Equipements du cinéma	48 752,02 €	3 240,00 €	5 512,02 €	40 000,00 €	93,35 %	0,00 €	0,00 €	

Groupes Section (Code / Libellé) I - Investissement

Groupes Section (Code / Libellé)	Groupes Section Nat. (Code / Libellé)	Article Nat.	Inputation (Labels)	MI Volem CP	MI Pré-Mandat (Budget)	MI Travaux engagés (Budget)	MI Disponible	% disponible / pré-mandats	MI Préposé DMS-CP	MI Volem DMS-CP	Commentaires proposition
D - Dépense											
				31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	31 714,00 €		0,00 €	0,00 €	
21351			Bâtiments publics	4 681 565,22 €	1 313 485,18 €	455 065,37 €	2 812 204,77 €		244 925,00 €	0,00 €	
			AMQUARTIER-AMENAGEMENT DE QUARTIERS	151 901,71 €	58 044,50 €	93 477,84 €	30 379,37 €	61,79 %	32 425,00 €	0,00 €	
2158			Autres installations, matériel et outill	0,00 €	89 112,00 €	0,00 €	-89 112,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2158			Autres installations, matériel et outill	10 453,80 €	22 840,85 €	1 846,94 €	-14 832,89 €	-116,50 %	115 000,00 €	0,00 €	
21828			Autres matériels de transport	35 380,00 €	35 390,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 €	
21831			Matériel informatique scolaire	0,00 €	1 074,00 €	4 111,74 €	-3 185,74 €	100,00 %	10 000,00 €	0,00 €	
21838			Autre matériel informatique	20 806,30 €	16 407,36 €	1 105,30 €	3 293,64 €	21,14 %	9 200,00 €	0,00 €	
21841			Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00 €	677,21 €	0,00 €	-677,21 €	100,00 %	1 300,00 €	0,00 €	
21846			Autres matériels de bureau et mobiliers	15 649,35 €	4 982,92 €	1 661,37 €	8 785,06 €	66,16 %	1 000,00 €	0,00 €	
2185			Matériel de téléphonie	2 640,00 €	4 032,29 €	360,00 €	-1 752,29 €	-52,74 %	4 000,00 €	0,00 €	
2188			Autres immobilisations corporelles	4 885,82 €	6 491,32 €	63 711,06 €	-65 218,76 €	-30,20 %	70 000,00 €	0,00 €	
2188			Autres	33 198,37 €	92 693,14 €	13 635,07 €	26 866,21 €	30,41 %	8 000,00 €	0,00 €	
23 - Immobilisations en cours											
				3 415 061,09 €	815 166,61 €	287 874,72 €	2 332 028,76 €		-9 500,00 €	0,00 €	
2313			AMQUARTIER-AMENAGEMENT DE QUARTIERS	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2313			Constructions	1 185 063,80 €	413 282,71 €	82 186,42 €	679 614,77 €	65,13 %	910 500,00 €	0,00 €	
			Installations matériel et outillage	1 049 147,19 €	331 885,05 €	161 285,80 €	555 866,24 €	68,37 %	-124 000,00 €	0,00 €	
2315			Instal. matériel et outill. technique	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2315			AMQUARTIER-AMENAGEMENT DE QUARTIERS	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2315			EQUIPMENTS SPORTIFS	920 000,00 €	54 982,01 €	0,00 €	865 017,99 €	94,02 %	-800 000,00 €	0,00 €	
			Aménagement aire de stationnement de la	10 830,00 €	0,00 €	14 402,40 €	-3 572,40 €	100,00 %	4 000,00 €	0,00 €	
23151			PATRI MUNI-PATRIMOINE MUNICIPAL	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	

Groupe Section (Code / Libellé) 1 - Investissement										
Groupe Sect	Groupe Chapitre Hist	Article Hist	Imputation (Libellé)	MI Voies CP	MI Pré-Mandat (Budo)	MI Reste engage (Budo)	MI Disponible	% disponible / pré-mandat	MI Proposé DMS CP	MI Voies DMS CP
				31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	31 714,00 €		0,00 €	0,00 €
D - Dépense				4 681 565,22 €	1 313 485,18 €	455 065,37 €	2 912 204,77 €		244 825,00 €	0,00 €
		238	Avances commandes Immo corporelles	0,00 €	14 896,84 €	0,00 €	-14 996,84 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €

18/06/2025 18:10

13 / 16

Groupe Section (Code / Libellé) I - Investissement										
Groupes Sects (Code / Libellé)	Arbores Nat.	Incorporation (Libellé)	Mt. Voies CP	Mt. Pys-Mensuels (Budget)	Mt. Piste envisage (Budget)	Mt. Disponible	% disponibles / pre-montés	Mt. Proposé DMS CP	Mt. Vale DMS CP	Commentaires proposition
R - Recalls			31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	31 714,00 €		0,00 €	0,00 €	
001 - Soles d'exécution de la section d'investissement reporté			4 681 565,22 €	870 729,35 €	380 630,00 €	3 420 205,67 €		244 923,00 €	0,00 €	
001 - Soles d'exécution de la section d'invest			159 425,56 €	0,00 €	0,00 €	159 425,56 €		0,00 €	0,00 €	
021 - Viement de la section de fonctionnement			500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	100,00 %	56 000,00 €	0,00 €	
021 - Viement de la section de fonctionnement			500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	100,00 %	56 000,00 €	0,00 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations			300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €		0,00 €	0,00 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations			300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €		0,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			541 872,00 €	1 066,14 €	0,00 €	540 805,86 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
192 - Plus ou moins-values sur cession d'immob			0,00 €	1,00 €	0,00 €	-1,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
216731 - Matériel roulant			0,00 €	1 067,14 €	0,00 €	-1 067,14 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2802 - Frais d'études, d'élaboration, de modif			5 345,00 €	0,00 €	0,00 €	5 345,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28031 - Frais d'ouvrages			8 828,00 €	0,00 €	0,00 €	8 828,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2804132 - Bâtiments et installations			4 763,00 €	0,00 €	0,00 €	4 763,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2804133 - Projets d'infrastructures d'intérêt nat			53 438,00 €	0,00 €	0,00 €	53 438,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28041412 - Bâtiments et installations			1 220,00 €	0,00 €	0,00 €	1 220,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28041512 - Bâtiments et installations			310,00 €	0,00 €	0,00 €	310,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28041592 - Bâtiments et installations			22 071,00 €	0,00 €	0,00 €	22 071,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets			37 767,00 €	0,00 €	0,00 €	37 767,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28088 - Autres immobilisations incorporelles			2 682,00 €	0,00 €	0,00 €	2 682,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
28121 - Pensions d'arrages et d'arbores			2 737,00 €	0,00 €	0,00 €	2 737,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
281351 - Bâtiments publics			77 388,00 €	0,00 €	0,00 €	77 388,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
281533 - Réseaux câbles			5 260,00 €	0,00 €	0,00 €	5 260,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
281568 - Autre matériel et			2 957,00 €	0,00 €	0,00 €	2 957,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	

Groupe Saction (Code / Libellé) | - Investissement

Groupe Saction (Code / Libellé)	Article Nat.	Implication (Libellé)	Mt Vote CP	Mt Pré-Mandat (Budy)	Mt Règle engage (Budy)	Mt Disponible	% Disponible / pré-mandat	Mt Préposé DMS CP	Mt Vote DMS CP	Commercialisation
R - Recette			31 714,00 €	870 729,35 €	390 630,00 €	3 420 205,87 €		244 925,00 €	0,00 €	0,00 €
28158		outillage d'incendie	4 681 565,22 €	0,00 €	0,00 €	28 981,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28181		Autres installations, matériel et outillage	6 340,00 €	0,00 €	0,00 €	0 340,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281828		Installations générales, aménagements, autres matériels de transport	31 872,00 €	0,00 €	0,00 €	31 872,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281831		Matériel informatique scolaire	4 116,00 €	0,00 €	0,00 €	4 116,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281838		Autre matériel informatique	32 870,00 €	0,00 €	0,00 €	32 870,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281841		Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 982,00 €	0,00 €	0,00 €	6 982,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281843		Autres matériels de bureau et mobiliers	15 115,00 €	0,00 €	0,00 €	15 115,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28185		Matériel de téléphonie	5 338,00 €	0,00 €	0,00 €	5 338,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28186		Autres immobilisations corporelles	94 442,00 €	0,00 €	0,00 €	94 442,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4817		Indemnités de renégociation de la dette	89 046,00 €	0,00 €	0,00 €	89 046,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales			100 000,00 €	3 718,22 €	0,00 €	96 281,78 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313		Constructifs	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
238		Avances versées sur commandes d'immobil.	0,00 €	3 718,22 €	0,00 €	-3 718,22 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			1 280 350,26 €	734 004,75 €	0,00 €	546 285,51 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10222		FCTVA	520 350,26 €	33 469,10 €	0,00 €	536 881,16 €	98,54 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10226		Taxe d'aménagement	10 000,00 €	595,65 €	0,00 €	9 404,35 €	94,04 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068		Excédents de fonctionnement capitalisés	650 000,00 €	430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement			1 769 203,40 €	131 878,24 €	390 630,00 €	1 245 695,16 €		188 925,00 €	0,00 €	0,00 €
1311		Etat et établissements nationaux	794 500,00 €	20 000,00 €	154 500,00 €	620 000,00 €	97,48 %	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13112		Préfecture et convention	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	-11 000,00 €	100,00 %	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Groupe Section (Code / Libellé) 1 - Investissement		31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Groupe Seine (Code / Libellé)	Groupe Chapitre Nat (Code / Libellé)	Inspection (Libellé)	Mt Voté CP	Mt Pré-Montants (Budget)	Mt Passés engagements (Budget)	Mt Disponible	% disponibles / pré- montants	Mt Proposé DMS CP	Mt Voté DMS CP	Commencées proposition
R - Recettes										
1313	Départements		4 681 565,22 €	870 729,35 €	350 630,00 €	3 420 205,87 €		244 925,00 €	0,00 €	
13158	autres groupements		384 693,60 €	3 453,24 €	400,00 €	382 840,36 €	99,11 %	-100 000,00 €	0,00 €	
13210	Subvention DETR		238 779,80 €	0,00 €	0,00 €	238 779,80 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
13211	Subvention FSHPL		208 500,00 €	0,00 €	0,00 €	208 500,00 €	100,00 %	-107 500,00 €	0,00 €	
1323	Départements		70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
1328	Autres		68 730,00 €	0,00 €	50 730,00 €	18 000,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
	Dotation d'équipement des territoires rU		0,00 €	2 925,00 €	0,00 €	-2 925,00 €	100,00 %	2 925,00 €	0,00 €	
13461			0,00 €	94 500,00 €	115 000,00 €	-209 500,00 €	100,00 %	107 500,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées										
16878	Autres organismes et particuliers		31 714,00 €	0,00 €	0,00 €	31 714,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES MONTANTS			0,00 €	-1 461 737,27 €	-72 995,65 €	16 727 710,10 €		0,00 €	0,00 €	

18/08/2025 18:10

ACTUALISATION DES TARIFS

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-053

Vu le code général des collectivités territoriales,

Cette délibération annule et remplace la délibération référence CM2-033 du 2 avril 2025.

La mise à jour concerne la vente des documents dés herbés, les espaces sportifs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs comme suit :

ASSAINISSEMENT	
Abonnement assainissement	40 € HT/an
Redevance d'assainissement	1,25 € HT/m3
Taux de majoration de la redevance en cas de non-raccordement dans un délai de 2 ans	100% net
Redevance pour utilisation de la station d'épuration par la commune de Luceau	0,80 € HT/m3
Participation forfaitaire pour le financement du réseau d'assainissement collectif (visée à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique)	
Local collectif	440 € net
Maison Individuelle	1 040 € net
Contrôles de conformité des installations d'assainissement collectif	
Première visite dans le cadre d'une mutation de propriété	80 € HT
Contre-visite constatant une nouvelle absence de conformité	90 € HT
Intervention à la suite de dysfonctionnement dû à négligence ou malveillance de l'utilisateur	60 € HT
Pénalité de non-conformité des installations	300 € net
NB : Les tarifs HT sont assujettis au taux intermédiaire de TVA de 10% et les tarifs nets ne sont pas imposables à la TVA.	

SINISTRES	
Forfait déplacement personnel et véhicule réclamé au responsable de sinistre (non inclus frais remise en état matériel endommagé)	30 €
Matériel ou bâtiment dégradé	Facturation au prix actuel du matériel ou des réparations
Travaux en régie (réparation, mise en sécurité...) : taux forfaitaire horaire	En journée : 30 € En astreinte classique : 40 € En astreinte majorée : 50 €

FOIRES ET FETES	
Le mètre linéaire	2,15 €
POSTICHEURS	162,60 €

ATTRACTIONS, MANEGES (m2) :	
de 15 à 45 m2	17,10 €
de 46 à 70 m2	34,15 €
de 71 à 140 m2	51,25 €
au-dessus de 140 m ²	68,35 €

VENTE AU CAMION	
..Véhicules alimentaires (food-truck, pizzas...)	
. Abonné	
le ml	5,20 €
Avec un minimum de perception de	2,25 €
. Passager	
Le ml	0,80 €
Avec un minimum de perception de	4,00 €
..Hors marché	162,60 €

VOITURES (salons et foires)	
Par voiture	4,70 €
Avec un minimum de perception de	23,30 €

MARCHÉS	
Abonnés du samedi	
Le mètre linéaire avec électricité pour les commerçants alimentaires	0,80 €
Le mètre linéaire sans électricité pour les commerçants à produits manufacturés	0,50 €
Abonnés du mercredi et du samedi	
Le mètre linéaire avec électricité pour les commerçants	0,90 €
Le mètre linéaire sans électricité pour les commerçants	0,60 €
Abonnés du mercredi	
Le mètre linéaire avec ou sans électricité pour les commerçants	0,50 €
Passagers du mercredi et du samedi	
Le mètre linéaire	1,00 €
Food Truck et vendeur d'huîtres	
Le mètre linéaire pour les commerçants avec électricité	0,80 €
Le mètre linéaire pour les commerçants sans électricité	0,50 €

CIRQUES	
Petits chapiteaux : moins de 500 m2, eau et énergie comprises, hors déchets	30 €/jour
Grands chapiteaux : 500 m2 et plus, eau et énergie comprises, hors déchets	50 €/jour

ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES	
Ordures, déchets, matériaux et autres objets	70 €
Encombrants et dépôts supérieurs à 1 m3	500 €

TARIFS FOURRIERE VÉHICULES	
<i>Enlèvement et mise en fourrière</i>	
2 roues	Selon facture du garage
Automobile	
Poids lourd	
<i>Garde journalière</i>	
2 roues	Selon facture du garage
Automobile	
Poids lourd	

TARIFS FOURRIERE ANIMALE	
<i>Intervention :</i>	
1 ^{ère} intervention, par animal capturé	60 €
2 ^{ème} intervention, par animal capturé	100 €
3 ^{ème} intervention, par animal capturé	175 €
<i>Frais de pension, par jour et par animal :</i>	
Pour un chien	30 € par animal
Pour un chat ou autre petit animal (lapin, poule...)	20 € par animal
Pour un gros animal (cheval, cochon, vache...)	40 € par animal
Frais vétérinaires à refacturer	selon facture du vétérinaire

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Terrasses	Autorisations	
	Saisonnière du 1 ^{er} avril au 15 octobre	Annuelle du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Terrasse ouverte et/ou aménagée	5 € / m ²	10 € / m ²
Terrasse couverte	10 € / m ²	15 € / m ²

Installations ponctuelles	
Pré-enseignes	Forfait annuel de 30 €
Autres installations	
Moins de 2m ²	30 € / an
De 2 à 5 m ²	60 € / an
Au-delà de 5 m ²	90 € / an

CIMETIÈRES	
Fourniture optionnelle d'une plaque d'identification à l'espace de dispersion ou	25 €

columbariums	
Espace cinéraire – Columbarium :	
Caveau urne	
. Pour 10 ans	180 €
. Pour 15 ans	250 €
. Columbarium (porte fournie avec plaque nominative collée)	
. Pour 10 ans	180 €
. Pour 15 ans	250 €
Concessions (2m ²) pour les cimetières de Montabon et Vouvray-sur-Loir :	
. Pour 15 ans	150 €
. Pour 30 ans	230 €
Concessions pour le cimetière de Château-du-Loir :	
Adultes (2m ²)	
. Pour 15 ans	150€
. Pour 30 ans	230 €
Enfants – 7 ans (1m ²)	
. Pour 15 ans	80 €

LOCAL DU MESNIL – CHATEAU DU LOIR	
Local de stockage et rangement	70 € par an

CHARGES LOCATIVES LOGEMENTS A DESTINATION DU PERSONNEL DE SANTÉ	
<i>Mise à jour CM du 2 avril 2025</i>	
Montant forfaitaire - Participation aux frais liés aux fluides (conformément au conventionnement avec le Conseil Départemental de la Sarthe relatif au Dispositif « Territoire partenaire Santé »	180 € par mois

SALLE DE CONFÉRENCE (SALLE DE CINÉMA) – CHATEAU DU LOIR	
Comité d'Entreprise ou autres (sans sono)	
▪ Une journée entière	235 €
▪ Une demi-journée ou soirée	120 €
▪ La séance (2h)	70 €
Présence technicien/lumière	
▪ Une journée entière	285 €
▪ Une demi-journée ou soirée	175 €
▪ Une séance	120 €
Séance de cinéma (ciné-off)	
▪ Communes	55 €
▪ Autres (Comité d'entreprises...)	70 €

SALLE DES RÉCOLLETS – CHATEAU DU LOIR
SALLE POLYVALENTE

Une journée entière ou manifestation à but lucratif sans cuisine ni vaisselle	185 €
Une demi-journée ou soirée sans cuisine ni vaisselle	115 €
Week-end (vaisselle et cuisine comprises)	300 €
Utilisation de la salle pour vin d'honneur (vaisselle comprise)	100 €
Une assemblée générale (sans cuisine ni vaisselle)	75 €
Une assemblée générale gratuite par an (hors week-end pour association castélorienne)	Gratuite
En supplément utilisation de la cuisine	40 €
En supplément utilisation de la vaisselle	60 €
Vaisselle cassée, détériorée ou non rendue	Facturée à valeur de remplacement au prix actuel
Matériel cassé, détérioré ou non rendu	Facturé à valeur de remplacement au prix actuel ou au coût de la réparation
SUPPLEMENT PATIO	
Loué avec la salle polyvalente	Pas de supplément
<p><i>Une caution de 350 € sera exigée pour toutes ces salles même si la location est gratuite. Une caution relative à l'absence ou l'insuffisance de nettoyage des locaux communaux de la commune déléguée de Château-du-Loir mis à disposition ou loués à des tiers de 80 € sera exigée.</i></p>	

SALLE DU CAVEAU – CHATEAU DU LOIR	
Exposition sans droit d'entrée	Gratuit

TARIFS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VOUVRAY-SUR-LOIR	
DIVERS	
Carte postale	0,40 €
Cave municipale	
Tarif pour une journée	55 €
Tarif ½ journée	33 €
Location table et 2 bancs (16 tables et 32 bancs) Table : 220 x 80 – Banc : 220 x 25	
Cautions	50 €
1 table et 2 bancs	5 €
Location barnum : 12 m x 5 m (montage par les agents + 4 personnes)	
Cautions	500 €
Comice agricole	80 €
Associations de la commune de Montval-sur-Loir	80 €
<i>NB : Aucune location pour les particuliers et les associations hors commune</i>	
Grilles d'exposition (12 grilles) :	
Location	Gratuite
Cautions	50,00 €
Location des garages Rue Basse :	
Indice du coût de la construction – 2 ^{ème} trimestre 2024	
Anciennes locations 27,32 x 2205/1966	31,08 €/mensuel
Nouvelles locations 34,89 x 2205/1966	38,90 €/mensuel
Location annuelle de la parcelle C984 de 27 ares 30 centiares située au Clos Sainte Chouque (Barboiseau)	30 €
Participation aux charges du logement Vouvray	
Mise à disposition occasionnelle ou ponctuelle pour agents (titulaires, stagiaires ou contractuels), apprentis, service civique travaillant au sein des services de la commune, intervenant scolaire	12 € / nuit
SALLE DES FETES	
ASSOCIATIONS	
Loto	280 €
Thé dansant	120 €
Une assemblée générale par an (hors week-ends et sans vaisselle), pour les associations montvalloises	Gratuite
Grande salle + cuisine :	
Réunion, vin d'honneur	140 €
Sans vaisselle	200 €
De 01 à 199 personnes avec vaisselle	260 €
De 200 à 350 personnes avec vaisselle	390 €
Petite salle + cuisine :	
Réunion, vin d'honneur	50 €
Sans vaisselle	70 €
Avec vaisselle	120 €
PARTICULIERS	

Grande salle + cuisine :	
Réunion, vin d'honneur	180 €
Sans vaisselle	290 €
De 01 à 199 personnes avec vaisselle	350 €
De 200 à 350 personnes avec vaisselle	430 €
Petite salle + cuisine :	
Réunion, vin d'honneur	60 €
Sans vaisselle	100 €
Avec vaisselle	170 €
Forfait chauffage dû (location du 15 octobre au 15 avril) pour toute mise à disposition gratuite ou payante sauf Assemblée générale	
Grande salle	50 €
Petite salle	25 €
Divers	
2 ^{ème} jour de location	Demi-tarif
Caution grande salle	400 €
Caution petite salle	200 €
Heure de ménage en cas de besoin	30 €
Vaisselle cassée, détériorée ou non rendue	Facturée à valeur de remplacement au prix actuel
Matériel cassé, détérioré ou non rendu	Facturé à valeur de remplacement au prix actuel ou au coût de la réparation

TARIFS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MONTABON	
PRÊT ET LOCATION DE MATERIELS	
PARTICULIERS	
Caution	150 €
Table	3 €
Banc	1 €
ASSOCIATIONS	
Caution	150 €
SALLE DE RESTAURANT	
PARTICULIERS	
<i>. Caution</i>	300 €
<i>. Location week-end (du vendredi midi au lundi midi)</i>	
Montvalois – En hiver (chauffage)	180 €
Montvalois – En été	150 €
Non Montvalois – En hiver (chauffage)	210 €
Non Montvalois – En été	180 €
<i>. Location 1 journée</i>	
Montvalois	80 €
Non Montvalois	95 €
<i>. FORFAIT 2h (vin d'honneur, réunion, galette)</i>	
Montvalois	25 €
Non Montvalois	40 €
<i>. Soirée, hors WE de 18h à 8h (remise clés par élus ; vaisselle à disposition)</i>	
Montvalois	50 €
Non Montvalois	60 €
Caution ménage	50 €
Vaisselle ou matériel cassé, détérioré, non rendu	Facturé à valeur de remplacement au prix actuel ou au coût de la réparation
ASSOCIATIONS	
CAUTION	300 €
LOCATION 1 JOURNEE ou 1 MANIFESTATION <i>(vin d'honneur, réunion, galette)</i> <i>Associations Montvaloises</i>	Gratuité 1 fois/an
LOCATION A L'ANNEE sur UN CRENEAU HORAIRE Associations Montvaloises	Gratuité
LOCATION A L'ANNEE sur UN CRENEAU HORAIRE Associations non Montvaloises	194 €

MATÉRIELS	
Chaise coquille	1,20 €
Chaise plastique	1,20 €
Chaise bois	1,20 €
Barrière à pied (2,50 ml)	4,70 €
Table plastique	3,60 €
Parquet (14,40m x 8,40m)	570 €
Podium (avec employés et transport) (uniquement aux Communes de la Communauté de Communes)	570 €
Grille d'exposition	3,60 €
Stand, loué aux associations locales ou communautaires par week-end	25 €
Urne	15 €
Isoloir	15 €
Chalet louable – Réservé uniquement aux associations de Montval-sur-Loir pour organisations et manifestations (la journée)	50 €
Matériel cassé, détérioré ou non rendu	Facturé à valeur de remplacement au prix actuel ou au coût de la réparation

OBJETS PUBLICITAIRES GOODIES – Mise à jour CM du 2 avril 2025	
Mug	6 €
Stylo	1€
T-shirt	4 €0
Tote Bag MSL	4 €
Tote Bag Cabinet	5 €
Éco cup	1,50 €
Lingette lunettes	3 €
Gourde	7 €
Sommelier	5 €
Disque verseur stop gouttes (lot de 3)	5 €
Parapluie	15 €
Porte-clé jeton	2 €
Verre à pied (l'unité)	5 €
Verre à pied (lot de 3)	12 €
Pins	1,70 €

SPORT - Mise à jour au CM du 30 juin 2025	
Ecole municipale des sports Pour l'année scolaire (par an et par enfant)	59 € (pour les Montvalois), 66 € (pour les hors Montvalois).
Tarif séance	5 €
Clés d'organigramme A partir de la 4ème clé par association et pour toute clé perdue	Prix coûtant
Activités sportives Anim'SPORTS Animations (demi-journée ou journée selon programme)	Montvalois : 8,50 € par jour d'ouverture 38,00 € pour la semaine
	Hors Montvalois : 11 € par jour d'ouverture 49 € pour la semaine
ESPACES SPORTIFS (hors salle d'escalade)	
Associations sportives Montvalaises	
• Utilisations hebdomadaires et ponctuelles, gratuites, liées à la pratique sportive, dans les espaces suivants : Orion ; COSEC ; Salle de gymnastique ; Dojo ; Boulodromes ; Stades ; Salle Foubert ; Salle Beauregard ; Pôle Associatif petite et grande salle de réunion.	
Associations non sportives MAIS Montvalaises	
• Utilisation pour réunion ou Assemblée Générale selon disponibilités, dans les espaces suivants : grande salle Pôle associatif et Foubert	Gratuité
• Autres utilisations ponctuelles, payantes selon les tarifs ci-dessous :	
> Orion ; COSEC ; Salle de gymnastique ; Dojo ; Boulodromes ; Stades ; Salle Beauregard	
L'heure	35 €
La demi-journée	100 €
La journée	200 €
Le Week-end	400 €
Associations non Montvalaises, structures publiques ou privées	
• Utilisations ponctuelles, payantes selon les tarifs ci-dessous :	
> Orion ; COSEC ; Salle de gymnastique ; Dojo ; Boulodromes ; Stades ; Salle Beauregard, Pôle Associatif	
L'heure (toute heure entamée est due)	40 €
La ½ journée	120 €
La journée	250 €
Le week-end	500 €
> Salle Foubert et Pôle associatif (grande salle de réunion) :	
La journée	100 €
La ½ journée.	50 €
NB : Une caution sera exigée pour toutes ces salles même si la location est gratuite.	200 €
SALLE D'ESCALADE	
Section escalade du COC	Gratuité
Autres associations sportives / Autres collectivités et Fonction publique / Utilisateurs du secteur privé :	
Le mur d'escalade peut être loué avec ou sans matériel, selon les tarifs ci-dessous. Un justificatif des qualifications et autorisations de l'encadrement sera demandé.	
Salle de corde et salle de bloc (location sans matériel)	
Forfait 2h	35 €
La ½ journée (4h)	61 €

<i>La journée</i>	102 €
<i>Salle de corde (location avec matériel)</i>	
<i>Forfait 2h</i>	50 €
<i>La ½ journée (4h)</i>	91 €
<i>La journée</i>	152 €
<i>Une caution sera exigée même si la location est gratuite.</i>	200 €

CASTÉLORIEENNE - CENTRE DE CULTURES	
Abonnement annuel	
Habitants résidant à Montval-sur-Loir	13 €
Habitants résidant hors Montval-sur-Loir	16 €
Abonnement pour les Comités d'entreprise	100 €
Abonnement pour l'Amicale des employés communaux de Montval	Gratuit
<i>NB : à l'abonnement, fournir obligatoirement un justificatif de domicile ou un justificatif de membre aux organisations citées ci-dessus</i>	

Spectacles tout public			
Catégorie de spectacle	Tarif Plein	Tarif Réduit	Tarif pour les 6-18 ans
A	14 €	9 €	7 €
B	22 €	14 €	10 €
C	28 €	18 €	12 €
<i>NB : Bénéficiaires des tarifs réduits : abonnés, bénéficiaires du RSA, personnes sans Emploi, étudiants sur justificatif uniquement</i>			

Tarifs spécifiques		
Catégorie de spectacles	Tarifs réduits pour les abonnés Comités d'entreprises, Amicale des employés communaux, élèves de l'Ecole de Musique Loir Lucé Bercé	
	Tarif réduit ADULTES	Tarif pour les 6-18 ans
A	11 €	7 €
B	17 €	10 €
C	22 €	12 €
<i>NB : ces tarifs sont réservés aux CE ayant un abonnement, aux adhérents de l'Amicale des employés communaux de MSL, aux élèves de l'école de musique CCLLB, sur justificatif uniquement</i>		

Spectacles scolaires	
Élèves de maternelle et primaire	3,50 €
Elèves Collège et Lycée	7 €
Accompagnateurs et assimilés encadrants	Gratuit
Spectacles jeune public Famille	
Enfant	4 €
Adulte	6 €
Enfant dans le cadre du dispositif « Emmène tes parents au spectacle »	Gratuit
Spectacles dans le cadre du festival « Malices au pays » <i>tarif fixé par le PETR</i>	4€
Reportage / conférence	
Adultes	6 €

Moins de 13 ans	Gratuit
Création de spectacle dans le cadre théâtre amateur	
Adultes	3,50 €
Moins de 18 ans	Gratuit
Spectacle amateur (programmé dans la saison)	
Adultes	8 €
De 13 ans + 18 ans (gratuit – 13 ans)	4 €
Tarif « partenaire »	7 €
Tarif donnant accès aux spectacles « Tout Public » aux associations partenaires des projets et actions culturelles menées en collaboration avec la commune de Montval-sur-Loir avec la condition d'une participation minimale de cinq personnes (tarif applicable sur présentation d'un justificatif fourni par le partenaire)	

Master Class	
Habitant de Montval-sur-Loir (sur justificatif)	40 €
Habitant hors Montval-sur-Loir	
- Inscrit à l'École de musique intercommunale Loir et Bercé (sur justificatif)	45 €
- Inscrit aux chorales subventionnées par la commune de Montval-sur-Loir (sur justificatif)	45 €
- Autres	50 €
<i>Nota : sans présentation de justificatif, le tarif « habitant hors Montval sur Loir sera appliqué</i>	

Ouvrages à la vente du public	
Présentation de la collection VAYER	12 €

SALLE DE SPECTACLE	
Mise à disposition « sèche » (cf. Chapitre 2 Article 5 du règlement intérieur de la Castélorienne-Centre de Cultures)	
Types d'utilisateurs	Montant par jour
Spectacles ou ateliers des associations culturelles de la commune de Montval-sur-Loir et comité d'entreprise de Montval-sur-Loir	700 €
Spectacles ou ateliers des associations culturelles hors Montval-sur-Loir	900 €
Manifestations diverses d'associations non culturelles, autres	900 €
Sociétés de Production de spectacles	1 400 €
Jour de mise à disposition supplémentaire	Remise de 30% sur les tarifs ci-dessus
Dépôt de garantie	1 000 €
Mise à disposition « étendue » (cf. Chapitre 2 Article 5 du règlement intérieur de la Castélorienne-Centre de Cultures). Elle inclut des prestations au choix, en plus des dispositions prévues pour la mise à disposition « sèche »	
Type de prestation en option	Montant
Option 1 : Kit Lumières	200 € / jour
Option 2 : Kit Son	400 € / jour
Option 3 : Régisseurs	43 € / heure

Option 4 : Présence du service de sécurité incendie et du service de représentation	36 € / heure		
Option 5 : le nettoyage de la salle par le personnel d'entretien municipal	32 € / heure		
Salles de pratiques artistiques (CF. Chapitre 2 Article 5 du règlement intérieur de la Castélorienne - Centre de Cultures)			
Salles	Montant à l'heure		
Salle Atelier	5 €		
Studio de danse	6 €		
Dépôt de garantie	270 €		
Cas de gratuité			
La gratuité de la mise à disposition des salles de La Castélorienne - Centre de Culture pourra être consentie sur avis de la Commission Culture et décision du Maire aux utilisateurs suivants : Etablissements scolaires de Montval-sur-Loir, Compagnies artistiques conventionnées avec la commune de Montval-sur-Loir, partenaires culturels conventionnés avec la commune de Montval-sur-Loir.			
Cours de théâtre (Paiement mensuel)			
	Habitants de	Montval sur Loir	Hors Montval sur Loir
Enfants		18 €	22 €
Adulte Plein tarif		35 €	39 €
Adulte tarif réduit		22 €	23 €

BIBLIOTHEQUE LUDOTHEQUE Juliette Drouet – Mise à jour au CM du 30 juin 2025	
<i>La fréquentation et la consultation sur place dans la bibliothèque sont libres et gratuites</i>	
Abonnement annuel individuel Bibliothèque (accès poste internet et plateforme Médiabox inclus)	
Adhérents résidant à Montval-sur-Loir	16 €
Adhérents + 65 ans résidant à Montval-sur-Loir	Demi-tarif 8 €
Jeunes – de 18 ans résidant à Montval-sur-Loir	Gratuit
Demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant du RSA, handicapés titulaires d'une allocation (sur présentation d'un justificatif) résidant à Montval-sur Loir	Gratuit
Adhérents résidant hors Montval-sur-Loir	28 €
Jeunes – de 18 ans résidant hors Montval-sur-Loir	7€
Demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant du RSA, handicapés titulaires d'une allocation (sur présentation d'un justificatif) résidant hors de Montval-sur Loir	Demi-tarif 14€
Adhérents + 18 ans étudiant, adhérents en service civique, adhérents apprentis, quel que soit le lieu de résidence (sur justificatif)	7 €
Usager temporaire quel que soit le lieu de résidence (validité 2 mois)	8€
<i>NB : Gratuit pour les adhérents à l'amicale des employés communaux, les employés de PMB et les adhérents de l'association des amis de la bibliothèque-ludothèque (sur présentation d'un justificatif)</i>	
Abonnement annuel familial Ludothèque (accès plateforme Médiabox inclus)	
Pour jeux sur place uniquement	
Adhérents résidant à Montval-sur-Loir	8 €
Adhérents + 65 ans résidant à Montval-sur-Loir	4,50 €
Adhérents résidant hors Montval-sur-Loir	14 €
Pour jeux sur place et emprunts	
Adhérents résidant à Montval-sur-Loir	12 €
Adhérents + 65 ans résidant à Montval-sur-Loir	6 €
Adhérents résidant hors Montval-sur-Loir	28 €

Pour les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant du RSA, les handicapés titulaires d'une allocation (<i>sur présentation d'un justificatif</i>) résidant à Montval-sur Loir	Gratuit
Pour les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant du RSA, les handicapés titulaires d'une allocation (<i>sur présentation d'un justificatif</i>) résidant hors Montval-sur Loir	Demi-tarif 14€
Adhérents + 18 ans étudiant, adhérents en service civique, adhérents apprentis, quel que soit le lieu de résidence (<i>sur justificatif</i>)	7 €
Usager temporaire quel que soit le lieu de résidence (validité 2 mois)	8 €
<i>NB : Gratuit pour les adhérents « Amicale employés communaux », employés de « PMB » et adhérents de l'association des « Amis de la Bibliothèque-Ludothèque », pour les associations caritatives de la commune de MSL (sur présentation d'un justificatif)</i>	
Abonnement annuel - prêt de la Bibliothèque ou de la Ludothèque par une association, un comité d'entreprise ou toute autre collectivité privée ou publique de Montval-sur-Loir	55 €
Abonnement annuel - prêt de la Bibliothèque ou de la Ludothèque, avec accueils de classes par un établissement scolaire public ou privé de Montval-sur-Loir	100 €
<i>NB : Gratuit pour les écoles maternelles et primaires de Montval-sur-Loir, le CCAS, le CMJ et l'Amicale des employés communaux</i>	
Abonnement annuel - prêt de la bibliothèque ou de la ludothèque par une commune autre que Montval-sur-Loir, une association, un comité d'entreprise ou toute autre collectivité privée ou publique hors Montval-sur-Loir	110 €
Divers	
Frais recouvrement Bibliothèque	10 €
Amende perte carte adhérent	4 €
Désherbage :	
1 jeu, un livre ou un lot de magazines - sans limite de nombre de livres par personne physiquement présente, lors de la vente	2 €
1 jeu, par personne, physiquement présente lors de la vente	
Désherbage : un jeu volumineux dans la limite d'1 jeu par personne physiquement présente lors de la vente	5 €
Les livres et jeux non retournés dans les délais ou détériorés sont facturés au prix figurant sur le logiciel de la bibliothèque – ludothèque où sont répertoriés tous les livres et jeux	
Après avis de la Commission culturelle, les livres et jeux non vendus lors du désherbage pourront être donnés à des associations, sur justificatifs ou aux structures gérant les bibliothèques des villes jumelles. Pour les associations, un représentant devra être présent en fin de vente, avec une attestation sur l'honneur de non-revente.	

RESTAURANT SCOLAIRE – Mise à jour du 2 avril 2025	
Frais de relance (envoi lettre d'impayé)	10 €
Personnel de la commune, stagiaires, jeunes de l'IME...	3,40 €
Adultes, intervenants, éducateurs...	6 €
Tarification sociale basée sur 3 tranches de quotient familial en fonction des quotients familiaux suivants :	
• Quotient A de 0 à 1000 €	
• Quotient B de 1001 à 1200 €	
• Quotient C supérieur ou égal à 1201 €	

	Tarifs jusqu'au 31 août 2025		Tarifs à compter du 1er septembre 2025	
	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir
Quotient A (financement par l'état de 3 € par repas facturé 1 €)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Quotient B	3,30 €	3,50 €	3,40 €	3,60 €
Quotient C	3,50 €	3,70 €	3,60 €	3,80 €

GARDERIE PERISCOLAIRE - Mise à jour du 2 avril 2025				
Vacation à la demi-heure pour Château-du-Loir et Vouvray-sur-Loir en fonction des quotients familiaux suivants				
Quotient A : de 0 à 1000 €	Tarifs jusqu'au 31 août 2025		Tarifs à compter du 1er septembre 2025	
	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir
o ½ heure	1,15 €	1,20 €	1,20 €	1,25 €
o 1 heure	1,35 €	1,40 €	1,40 €	1,45 €
o 1 heure ½	1,50 €	1,55 €	1,55 €	1,60 €
o 2 heures et plus	1,65 €	1,70 €	1,70 €	1,75 €
Quotient B : de 1001 à 1200 €	Tarifs jusqu'au 31 août 2025		Tarifs à compter du 1er septembre 2025	
	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir
o ½ heure	1,20 €	1,25 €	1,25 €	1,30 €
o 1 heure	1,40 €	1,45 €	1,45 €	1,50 €
o 1 heure ½	1,55 €	1,60 €	1,60 €	1,65 €
o 2 heures et plus	1,70 €	1,75 €	1,75 €	1,80 €
Quotient C : supérieur ou égal à 1201 €	Tarifs jusqu'au 31 août 2025		Tarifs à compter du 1er septembre 2025	
	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir	Domiciliés à Montval sur Loir	Domiciliés Hors Montval sur Loir
o ½ heure	1,25 €	1,30 €	1,30 €	1,35 €
o 1 heure	1,45 €	1,50 €	1,50 €	1,55 €
o 1 heure ½	1,60 €	1,65 €	1,65 €	1,70 €
o 2 heures et plus	1,75 €	1,80 €	1,80 €	1,85 €
Pénalité de retard (garderie du soir)	5,00 €	5,00 €	5,05 €	5,05 €

RÉGIE PHOTOCOPIEUR (noir et blanc)	
Format A4	0,30 €
Format A3	0,50 €



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3053-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

CESSION DE LA PARCELLE « LE CLOS DE SAINTE CHOUQUE » A VOUVRAY-SUR-LOIR

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-054

Depuis de nombreuses années, Monsieur et Madame Bourdin Jean-Louis louent la parcelle agricole, cadastrée 384-C 984, située au Clos de Sainte Chouque, d'une superficie de 2730 m², appartenant à la commune de Vouvray. Ils souhaiteraient acquérir cette parcelle, jouxtant leur propriété.

Il convient de fixer, par délibération, les conditions de la vente de cette parcelle et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Il est proposé la vente de cette parcelle pour un montant de 955.50 € soit 0.35 €/m², suivant l'estimation du Domaine, en date du 15/04/2025, avec les frais de notaire à la charge du demandeur. Une servitude sera stipulée dans l'acte de vente pour éventuellement le passage d'une canalisation d'eau potable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

ACCEPTÉ la cession de la parcelle cadastrée 384-C 984, sise Le Clos de Sainte Chouque à Vouvray-sur-Loir, d'une surface de 2730 m², pour un montant de 955.50 € soit 0.35 €/m² suivant l'estimation du Domaine, en date du 15/04/2025. Une servitude sera inscrite dans l'acte pour l'éventuel passage d'une canalisation d'eau potable.

CHARGE le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous documents ou avenant afférents à cette cession.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3054-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**ACQUISITION DU BIEN 22 RUE LEON LOISEAU
AVENANT AU BAIL ET MONTANT DU LOYER**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-055

Le 4 juin 2025, la commune a acquis un bien situé au 22 rue Léon Loiseau à Château du Loir, cadastré AP503, dont un des appartements est occupé par une locataire. Il convient de confirmer, par délibération, le montant du loyer et les modalités de révision, ainsi que de valider un avenant au bail actant le changement de propriétaire.

Vu en Commission Finances du 23 juin 2025,

Le loyer (sans les charges) était de 447,59 € en mars 2025,
Le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié au Journal Officiel du 16 avril 2025.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

CONFIRME le montant du loyer (sans les charges) fixé à 447,59 € qui sera révisable chaque année en fonction de l'indice IRL

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant et tout autre document y afférent, actant le changement de propriétaire du bien sis 22 rue Léon Loiseau à Montval sur Loir

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3055-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE
ET DE TELEPHONE RUE DES VERTOLINES**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-056

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de l'Enfouissement et de la modernisation des réseaux de distribution d'électricité Rue des Vertolines.

La réalisation en souterrain de cette opération peut être envisagée, sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications, dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant. Le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par la commune.

- Le coût de cette opération est estimé à 40 000,00 €.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 40 000,00 € sur le réseau de télécommunication.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

SOLLICITE l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible au premier semestre 2026.

SOLLICITE le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 5600,00 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

ACCEPTE de participer à 100 % du coût des travaux pour le réseau de télécommunication tels qu'ils seront définis par l'étude d'exécution soit **40 000,00 €**,

S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

PREND NOTE que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou faisant suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif et que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200063196-20250630-CM3056-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
UTILISATION EQUIPEMENTS SPORTIFS LYCEES**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-057

Le présent avenant à la convention pour l'utilisation des équipements sportifs par les Lycées de la ville de Montval sur Loir a pour objet de modifier les dispositions tarifaires comme suit :

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PROPRIETES DE LA REGION PAR LES EPLE ANNEE 2025	
TYPE D'EQUIPEMENT	TARIF HORAIRE DE MISE A DISPOSITION
Grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40x20m)	Tarif de base : 10,51 € Supplément chauffage : 2,92 € (toute l'année) ; supplément pour gardiennage : 7,31 € (est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil d'entretien permanent)
Petite salle ou salle spécialisée	6,35 €
Installations extérieures ou de plein air	12,21 €
Installations spécifiques (mur d'escalade...)	28,08 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet d'avenant fixant la nouvelle tarification pour la mise à disposition des équipements sportifs à l'attention du Lycée Racan et du Lycée Maréchal Leclerc de Hauteclocque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que tout document ou avenant y afférent.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3057-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**ACTUALISATION DE LA DELIBERATION
PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-058

Pour pallier les différentes situations des clubs sportifs tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire dédiée par la collectivité, il est proposé de modifier la délibération du 13/12/2021, référencée DCM N°160, pour les subventions versées aux clubs, dans le cadre de la participation aux championnats de France.

La Commission Sports et la Commission Finances ont validé un montant maximal annuel et par association de 800 €.

Une condition supplémentaire, pour participations d'équipe, précise qu'au moins la moitié des compétiteurs soit licenciée dans le club montvalois.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 3 abstentions**

APPROUVE la révision des montants alloués pour la participation aux championnats nationaux tels qu'énoncés.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3058-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025




POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT
RENOVATION COSEC**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-059

La commune de Montval-sur-Loir souhaite engager la rénovation et l'extension du COSEC : rénovation énergétique, rénovation de la salle omnisports et de la salle de gymnastique, création de vestiaires supplémentaires.

Ce projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain et se situe dans le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Dans le cadre des demandes de financement, ce projet peut bénéficier d'un financement de l'Agence Nationale du Sport.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.
Travaux	2 770 000 €	DETR 2025	275 000 €
		DETR 2026	300 000 €
		Département	100 000 €
		Fonds Vert 2025	550 000 €
		Agence Nationale du Sport	554 000 €
		Autofinancement	991 000 €
TOTAL	2 770 000 €	TOTAL	2 770 000 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet et son plan de financement,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une subvention à hauteur de 554 000 €

AUTORISE le Maire (ou son représentant) à signer
en lien avec cette demande.

tous les documents

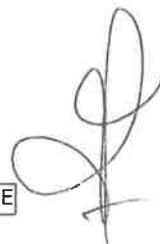


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3-59-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025




POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
VOYAGES SCOLAIRES ET COC NATATION**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-060

Après avis des commissions, les demandes de subventions suivantes sont examinées :

VOYAGES SCOLAIRES

Concernant les voyages scolaires du second degré, il est proposé d'appliquer les modalités figurant dans la délibération du 19 juin 2023, comme suit :

- 600 € pour le collège de Bercé (30 élèves concernés avec une participation individuelle de 20 €),
- 790 € pour le lycée Racan (46 élèves concernés pour une participation individuelle de 10 à 20 € selon le nombre de nuitées).

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

DECIDE de verser les subventions exceptionnelles, dans le cadre des voyages organisés par la Cité scolaire Bercé Racan, pour un montant total du 1390 €.

COC NATATION

Une subvention de 640 € au COC Natation est proposée, pour participation aux championnats de France en équipe et en individuel.

Après avis des commissions,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions**

DECIDE de verser la subvention exceptionnelle de 640 €, au COC Natation.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3060-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
RESTAURATION DU LAVOIR DE COËMONT**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-061

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Montval-sur-Loir s'engage activement dans la restauration de son patrimoine bâti et non bâti.

La commission en charge du patrimoine a identifié le Lavoir de Coëmont comme un élément d'intérêt local prioritaire pour une action de sauvegarde. Ce lavoir, bien que non protégé au titre des monuments historiques, représente un témoin précieux de l'histoire des communes rurales et revêt un intérêt local indéniable. Une fois restauré, la commune de Montval-sur-Loir a pour objectif d'y organiser diverses animations culturelles et patrimoniales, enrichissant ainsi l'offre pour ses habitants et les visiteurs.

Avec l'accord du Conseil Communal de la commune déléguée de Vouvray-sur-Loir, il est proposé de restaurer cet édifice.

Le coût estimatif de cette restauration s'élève à 33 140,40 € HT (Trente-trois mille cent quarante euros et quarante centimes hors taxes).

Pour soutenir ce projet, la commune bénéficie d'un don de l'association du Comice agricole vouvraysien d'un montant de 7 200,00 € (sept mille deux cents euros). De plus, en tant que commune adhérente à la Fondation du Patrimoine, une campagne de collecte de dons est également organisée, en partenariat avec cet organisme.

Afin de concrétiser ce projet, Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental. Cette demande s'inscrit dans le cadre de leur programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé, référencé sous l'identifiant 204142-312-1028201 AP 433.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de restauration :	33 140.40€	Dons du Comice Vouvraysien	7 200.00 €
Maçonnerie plancher mobile, charpente		Subvention Conseil Départemental de la Sarthe	6 628.08€
		Collecte	4 000.00 €
		Autofinancement	15 312,32 €
Total	33 140.40€	Total	33 140.40€

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions**

APPROUVE le projet de restauration du Lavoir de Coëmont.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 6 628.08€ (six mille six cent vingt-huit et huit centimes,) auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher dans le cadre de son programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé (référence : 204142-312-1028201 AP 433).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce dossier.

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme au titre du budget primitif 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3061-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE


 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

CAHIER DES CHARGES POUR LA RESTAURATION DES ŒUVRES DE LIONEL ROYER

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-062

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Montval-sur-Loir s'engage activement dans la restauration, la conservation et la valorisation de son patrimoine bâti et non bâti. La commune est détentrice d'œuvres artistiques, issues des collections de l'ancien Musée Heurteloup-Chevallier.

Considérant que la restauration de ces œuvres permettra de conserver un patrimoine unique, de valoriser l'identité culturelle de Montval-sur-Loir, en rendant ces œuvres accessibles au public au sein de la salle des Récollets actuellement en réhabilitation, d'assurer leur conservation préventive, et de répondre aux exigences de l'appellation "Musée de France », la commission en charge du patrimoine propose la restauration de trois œuvres propriété de la commune du peintre français Lionel Royer (1852-1926) : "Le Départ de Pâris", "Détente", et "La Tentation", lesquelles présentent des signes de vieillissement et des altérations nécessitant une intervention urgente de conservation-restauration, conformément au diagnostic sanitaire de 2016 réalisé par le Groupe Raphaëlle ROLLAND.

Les objectifs de cette restauration sont de stabiliser l'état de conservation des œuvres, de nettoyer et de raviver les couleurs, de réparer les éventuelles lacunes et altérations, de préserver leur intégrité esthétique et historique, et de les valoriser en les exposant au public ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le cahier des charges présenté en annexe afin de lancer une procédure de consultation en vue de la sélection d'un restaurateur qualifié et expérimenté pour la réalisation de ces travaux.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de restauration des œuvres de Lionel ROYER issues du Musée Heurteloup-Chevallier,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce dossier et ces éventuels avenants ;

PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3062-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR LA RESTAURATION DU LAVOIR - COLLECTE DE DONS**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-063

La commune (le « Porteur de Projet ») et la Fondation du patrimoine, visent à organiser une campagne de collecte de dons pour financer la restauration d'un patrimoine local. La Fondation, reconnue d'utilité publique, a pour mission de sauvegarder et de valoriser le patrimoine national, notamment celui non protégé par l'État, en mobilisant des fonds privés, via le mécénat populaire et d'entreprise.

L'objectif principal est de mobiliser une somme spécifique sur une période de trois ans, pouvant être prolongée une fois deux années supplémentaires, pour financer un programme de travaux de restauration. La maîtrise d'ouvrage revient au Porteur de Projet, qui doit prouver le début des travaux dans l'année suivant la signature, et tenir la Fondation informée de l'avancement du projet.

La Fondation du patrimoine se charge de la collecte des dons, en assurant leur encaissement, la délivrance de reçus fiscaux, et en mettant en place une page dédiée en ligne pour la collecte. Elle prélève 6 % des dons pour ses frais de gestion. Les fonds recueillis seront reversés au Porteur de Projet après validation de la réalisation des travaux, sous réserve de certaines conditions.

La convention précise les modalités de communication autour du projet, notamment la création de supports de communication, la cession de droits sur des photographies du projet, et la nécessité d'une plaque pour valoriser la participation de la Fondation après la restauration.

Enfin, la convention définit les règles concernant la gestion des données personnelles des donateurs, la durée de l'accord (maximum 3 ans) et les conditions de prolongation ou de résiliation.

En résumé, cette convention encadre une collaboration structurée pour financer et valoriser un patrimoine local grâce à une campagne de dons, tout en respectant des règles strictes de transparence, de communication et de gestion.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Fondation du patrimoine afin d'organiser une collecte de dons pour financer la restauration du lavoir de Coëmont

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce dossier et ces éventuels avenants ;

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

CM3-063-30-06-2025

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3063-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LOIR ET BERCÉ
DISPOSITIFS CHANTIERS ARGENT DE POCHE**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-064

Le Centre Social Intercommunal Loir et Bercé organise, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, des chantiers « argent de poche ».

Ces chantiers donnent la possibilité aux adolescents, âgés de 14 à 17 ans, de réaliser de petits travaux de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce projet a pour objectifs de :

- Favoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie de leur territoire
- Valoriser les savoirs et savoir-faire des jeunes du territoire
- Permettre aux jeunes de prendre des initiatives et de s'expérimenter.
- Créer du lien entre les jeunes et les autres acteurs locaux

Il a été convenu que le chantier se déroulerait du mardi 26 au jeudi 28 août 2025 à Vouvray sur Loir. Le groupe sera constitué de 3 jeunes. Les jeunes auront comme missions : la peinture des portes extérieures de l'école de Vouvray et, sous réserve, le bar extérieur de la Vouvryonne. Sous réserve que les conditions le permettent.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE la convention avec le Centre social pour fixer les engagements de chacun dans le cadre du chantier Argent de Poche, qui s'organisera à Vouvray sur Loir, du 26 au 28 août 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les documents ou avenants



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3064-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A PASSER AVEC LA CAF
AIDE AUX LOISIRS**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-065

Il convient de renouveler avec la CAF la convention permettant le financement par celle-ci de la participation à l'école municipale des sports et aux ateliers de création de spectacles. La durée de cette nouvelle convention couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention permettant le financement de l'aide aux loisirs pour les jeunes de la commune, âgés de 3 à 16 ans, des familles allocataires de la Caf de la Sarthe.

Le prestataire de loisirs accepte, par la présente convention, l'aide aux loisirs en règlement des activités réalisées par les bénéficiaires.

En l'occurrence, sur la commune de Montval-sur-Loir, les Bons « temps libre » pourront être utilisés dans le cadre des activités de l'école municipale des sports et les Anim'Sports

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF et ses éventuels avenants, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3065-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE
EVENEMENT 14 JUILLET**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-066

La Croix Rouge française est une association reconnue d'utilité publique qui a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation, d'actions sociales et sanitaires.

Conformément à l'article L.725-3 du code de la sécurité intérieure, la Croix Rouge contribue à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes.

A cet effet, dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 juillet, l'association est sollicitée afin de mettre en place les dispositifs prévisionnels de secours.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de conventionner avec la Croix Rouge pour fixer les modalités de leur intervention le 14 juillet 2025, sur le volet « protection civile » de la manifestation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou s'en représentant à signer Ladite convention ainsi que tous les documents et avenants s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3066-30062025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**CONVENTION AVEC LA DGFIP
ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE RECETTES PUBLIQUES LOCALES (PAYFIP)**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-067

Afin de faciliter les démarches de la vie quotidienne et citoyenne, la commune fait le choix de la mise en place d'un Espace Citoyens, pour le début de l'année 2026.

Ce Portail de services en ligne dédié aux familles, accessible 24h/24 et 7j/7, est destiné à faciliter les démarches familles liées à la vie scolaire et périscolaire de leurs enfants : constituer le dossier famille avec les pièces justificatives, fixer un rendez-vous pour une inscription scolaire, être informés en temps réel des actualités et/ou changements de dernière minute ...

Il sera désormais possible de payer en ligne les factures de la restauration scolaire, du temps périscolaire ou de l'école des sports, par prélèvement unique, virement simplifié ou carte bancaire.

Pour se faire, il convient d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, dénommé PayFiP.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention à passer avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer Ladite convention ainsi que tous les documents ou avenants s'y rapportant.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3067-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE
MARCHE ELECTRICITE
GROUPEMENT DE COMMANDE**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-068

L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie engagée depuis une dizaine d'années s'est concrétisée avec la disparition, au 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les points de comptage dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA.

Cette ouverture à la concurrence s'est poursuivie avec la disparition au 1er janvier 2021 des tarifs réglementés dits « tarifs bleus », pour les points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA.

Cette disparition a ainsi contraint les acheteurs publics, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, à engagé des procédures de mise en concurrence visant à signer de nouveaux contrats en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est apparu comme un outil qui, non seulement, leur permettait d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie et de renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte, que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et les communes de Montval-sur-Loir, du Grand-Lucé et de la Chartre sur le Loir, ont décidé de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés afin de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Considérant qu'en raison de l'arrivée à terme des contrats précédemment conclus, il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation,

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu de conclure un nouveau groupement de commandes avec les communes intéressées ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, pour la période 2026 / 2027, à signer le renouvellement de la convention constitutive de ce groupement sur le fondement des dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique et à définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200063196-20250630-CM3068-30062025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2025



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE
PRESTATION DE SERVICE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE VOIRIE**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-069

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : voirie, aménagements urbains et réseaux divers,

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne, au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants: travaux de compétence communale de voirie, aménagements urbains et réseaux divers,

Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services, en contre partie du remboursement de frais d'ingénierie et/ou de maîtrise d'œuvre,

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, en contrepartie du remboursement des frais d'ingénierie et/ou de maîtrise d'œuvre.

Une convention de prestation de services sera établie avec l'EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :

Nature des prestations	Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : programme de travaux de voirie de compétence communale, aménagements urbains et réseaux divers. UN PGI sera établi contradictoirement entre la commune et la Communauté de communes.
Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire	La prestation sera facturée au temps passé. L'unité de comptage est l'heure qui peut être subdivisée en quarts. Le prix de la prestation est fixé à 38,50 €/heure. Elle comprend tous les frais: salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l'exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés. Phase de test : 400 €.
Durée de la convention	3 ans à compter de sa date de signature.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

SOLLICITE l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,

ACCEPTTE les termes de la convention de prestation de services proposée,

MANDATE M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention à intervenir.



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3069-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-070

M. le Maire expose :

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé sollicitant l'intervention de la commune pour la réalisation de l'entretien des espaces verts communautaires situés sur le territoire communal et plus particulièrement la tonte des pelouses, le débroussaillage et la taille des arbustes,

Considérant que la commune de Montval-sur-Loir dispose en interne au sein de ses services, des moyens humains et matériels permettant de répondre aux besoins de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé,

Vu la possibilité pour la commune d'apporter son concours à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais de personnel et d'utilisation du matériel,

M. le Maire propose, dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures, de fournir une prestation de services à la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais générés.

Une convention de prestation de services sera établie avec la communauté de communes sur la base des modalités proposées synthétisées ci-après :


Nature des prestations	Tonte, débroussaillage et taille des espaces verts communautaires, sur le territoire de la commune de Montval-sur-Loir. Sites concernés : Maison de santé (Rue Henri Dunant Château du Loir) Maison Abriloir (rue Jahard)
Conditions de tarification de la prestation de services à la communauté de communes bénéficiaire	Le prix de la prestation est fixé comme suit : 40 €/l'heure incluant les frais de personnel (charges incluses) et déplacements ainsi que l'utilisation du matériel (tondeuse et autre). Le décompte du temps de la mission comprend le temps de déplacement. La facturation sera effectuée en fin de période de tonte au vu du nombre d'heures réalisées. Un acompte intermédiaire pourra être sollicité en cours de période en accord des parties.
Durée de la convention	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 mars 2027.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

AUTORISE la réalisation de prestations de service au bénéfice de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dans les conditions définies ci-dessus,

ACCEPTTE les termes de la convention à établir avec la communauté de commune demanderesse,

MANDATE M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention à intervenir selon le modèle annexé à la présente.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3070-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

CONVENTION FORMATION INCENDIE

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-071

Le Maire informe l'assemblée :

Un agent de la collectivité assure des formations sécurité-incendie (manipulation des extincteurs, évacuation des locaux) à destination des agents communaux.

Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de valider la convention type annexée afin de permettre à un agent de la collectivité d'assurer ces formations pour le compte d'agents d'autres collectivités (CCAS de Montval-sur-Loir et Communauté de Communes Loir Lucé Bercé).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention type permettant à un agent de la commune de dispenser des formations sécurité-incendie pour le compte d'autres collectivités.

FIXE à 50€ (cinquante euros) le coût de la formation par stagiaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3071-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-072

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'avis favorable du CST en date du 16 juin 2025 sur les fermetures de poste,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la demande d'un agent titulaire, de catégorie B, de changer de filière (changement de la filière animation vers la filière administrative),

Considérant l'avis favorable du conseil municipal en date du 2 avril 2025,

Considérant que le changement de filière est effectif au 1^{er} juin 2025,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste précédemment occupé par cet agent, à savoir un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3072-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-073

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment L. 332-23,
 Vu l'article 13 de la loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ;
 Vu l'arrêté du Maire n°RH-AR-MSL-2024-258 arrêtant les lignes directrices de gestion communes au CCAS et à la commune de Montval-sur-Loir pour la période 2024-2027 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels, pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris. Compte tenu des besoins temporaires des services, dont les tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de créer :

- Un emploi non permanent, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour accroissement temporaire, sur une durée de 2 mois, pour assurer un renfort administratif au sein du service Finances
 Niveau de recrutement : diplôme de niveau 4
 Catégorie hiérarchique : C
 Niveau de rémunération : indice majoré 366, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- Un emploi non permanent, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour accroissement temporaire, sur une durée de 6 mois, pour assurer un renfort, au sein du pôle citoyenneté
 Niveau de recrutement : diplôme de niveau 4
 Catégorie hiérarchique : C
 Niveau de rémunération : indice majoré 366, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- Deux postes non permanents, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées, pour la période 27 août 2025 au 5 juillet 2026, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, au sein du service périscolaire, pour assurer un renfort sur le temps méridien
 Niveau de recrutement : diplôme de niveau 3
 Catégorie hiérarchique : C
 Niveau de rémunération : indice majoré 366, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'ensemble des propositions ci-dessus mentionnées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en conséquence et à signer tous documents s'y rapportant

PREVOIT les crédits nécessaires à ces ouvertures de postes au budget 2025



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 LA SECRETAIRE DE SEANCE

CM3-073-30-06-2025



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

LE MAIRE 072-200063196-20250630-CM3073-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE FINANCES

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-074

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant l'avis favorable du CST en date du 16 juin 2025,

Le Maire informe l'assemblée :

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (ou l'établissement). De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Maire propose à l'assemblée :

1) le recours au contrat d'apprentissage,

2) de conclure à compter du 1^{er} septembre 2025, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de contrat d'apprentissage	Diplôme préparé	Durée de la formation
Finances	1	Titre professionnel délivré par le ministère de l'Emploi, de niveau 4 de comptable assistant	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 20 novembre 2026

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

VALIDE l'ensemble des propositions ci-dessus mentionnées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en conséquence et à signer tous documents s'y rapportant

PREVOIT les crédits nécessaires à ces ouvertures de postes au budget 2025



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE**



**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3074-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**PRESTATION DE SERVICE RESSOURCES HUMAINES
COMMUNE / CCAS**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-075

Le Maire informe l'assemblée :

Le service des Ressources Humaines de la commune de Montval-sur-Loir assure la gestion RH des agents du CCAS de Montval-sur-Loir, le CCAS ne disposant pas en interne des moyens nécessaires.

Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de valider la convention annexée afin d'assurer la gestion des ressources humaines du CCAS de Montval-sur-Loir, à compter du 1^{er} janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention permettant au service Ressources Humaines de la commune de Montval-sur-Loir d'assurer la gestion des ressources humaines du CCAS de Montval-sur-Loir, à compter du 1^{er} janvier 2024.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3075-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**PRESTATION DE SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS
LOGISTIQUE / CCAS**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-076

Le Maire informe l'assemblée :

Le CCAS de Montval-sur-Loir a des besoins d'entretien des locaux occupés par ses services et ne dispose pas des moyens nécessaires

La commune de Montval-sur-Loir dispose en interne, au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins du CCAS de Montval-sur-Loir.

Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de valider la convention afin d'assurer l'entretien des locaux du CCAS, via le service logistique de la commune.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention permettant au service Logistique de la commune de Montval-sur-Loir d'assurer l'entretien des locaux occupés par le CCAS de Montval-sur-Loir, à compter du 1^{er} juin 2025.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3076-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

PRESTATION DE SERVICE ADMINISTRATIVE VILLE / CCAS**Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-077**

Le Maire informe l'assemblée :

La commune de Montval-sur-Loir a ponctuellement besoin d'un appui administratif dans les services et/ou besoin d'un renfort pour les missions d'accueil du public. Le CCAS de Montval-sur-Loir enregistre une baisse d'activité et a les moyens humains internes pour assurer une prestation de service d'appui administratif et d'accueil.

Le Maire propose à l'assemblée de valider la convention afin de permettre aux agents du CCAS de Montval-sur-Loir d'assurer une prestation de service « appui administratif accueil » à destination des services de la commune de Montval-sur-Loir.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention permettant au CCAS de Montval-sur-Loir d'assurer une prestation de service « appui administratif accueil » à destination de la commune de Montval-sur-Loir, à compter du 1^{er} juillet 2025.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3077-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

**POLICE MUNICIPALE
PRISE EN CHARGE DE FRAIS VETERINAIRES**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-078

Le 22 mai 2025, un chat errant a été capturé et hébergé à la fourrière municipale. L'animal s'est blessé pendant son séjour à la fourrière.

Pour permettre le remboursement des frais vétérinaires à sa propriétaire, Mme Stéphanie Vivet, demeurant au 6 bis rue Sainte Cécile à Château du Loir, il convient d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le remboursement des frais liés aux interventions de soin et d'opérations comme suit

- Frais Etablissement de Soins Vétérinaires « Le Pennant Bleu » s'élevant à 283,40 €.
- Frais Cabinet vétérinaire « Dr Anne Berthelot » s'élevant à 240,40 €

Les frais liés à la fourrière restant à la charge du propriétaire de l'animal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 4 abstentions**

APPROUVE la prise en charge des frais vétérinaires du chat de Mme VIVET, sur justificatif de factures

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3078-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
(CLSPD)**

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-079

Le CLSPD est une instance de pilotage et de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

Le CLSPD favorise les échanges d'informations entre les différents acteurs. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsqu'un tel contrat existe. Il peut proposer des actions de prévention ponctuelles.

Il est un outil rendu obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants depuis la loi du 25 mai 2021. Montval-sur-Loir n'est pas encore doté de ce dispositif. Il est proposé de le mettre en place et de l'installer après l'été.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

DÉCIDE de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3079-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

ELECTIONS 2026
RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR-LUCE-BERCE
DECISION DE LA COMMUNE SUR UN ACCORD LOCAL

Délibération du lundi 30 juin 2025 – n°CM3-080

En application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunal doit avoir lieu l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, en prévision des échéances électorales de mars 2026, il convient de se prononcer sur cette recomposition.

Il est rappelé les règles suivantes :

- Le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux méthodes distinctes : par application des dispositions de droit commun ou par accord local ;
- Les communes disposent d'un délai allant jusqu'au 31 août 2025, pour délibérer sur la répartition des sièges par un accord local
- Cet accord local doit être adopté par :
 - * la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI
 - * ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Si cet accord local n'est pas valablement conclu avant le 31 août 2025 suivant les conditions de majorité requises rappelées ci-dessus, le préfet constate la composition qui résulte du droit commun. L'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entrera en vigueur en mars 2026.

Considérant que la répartition des sièges en fonction d'un accord local est encadrée et doit respecter un certain nombre de principes et de critères dont le principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre,

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord local proposé dans les conditions suivantes :

Population totale	23 207	Accord local	25%
Nombre de communes	24	Maximum de sièges	48
Sièges initiaux (art L 5211-6-1 du CGCT, II à IV)	39	Sièges distribués au titre de l'accord local	39
Sièges de droit commun (art L. 5211-6-1, II à V du CGCT)	39		

Code Insee	Nom de la commune	Population municipale	Composition retenue au titre de l'accord local
72028	Beaumont-Pied-de-Bœuf	476	1
72027	Beaumont-sur-Dême	329	1
72052	Chahaignes	668	1
72103	Courdemanche	614	1
72115	Dissay-sous-Courcillon	942	1
72134	Flée	525	1
72153	Jupilles	552	1
72068	La Chartre-sur-le-Loir	1 370	2
72143	Le Grand-Lucé	1 941	3
72160	Lavernat	585	1
72161	Lhomme	938	1
72262	Loir en Vallée	2 052	4
72173	Luceau	1 233	2
72183	Marçon	1 063	1
72210	Montreuil-le-Henri	299	1
72071	Montval-sur-Loir	5 707	9
72221	Nogent-sur-Loir	361	1
72248	Pruillé-l'Éguillé	808	1
72279	Saint-Georges-de-la-Couée	171	1
72311	Saint-Pierre-de-Chevillé	339	1
72314	Saint-Pierre-du-Lorouër	363	1
72325	Saint-Vincent-du-Lorouër	822	1
72356	Thoiré-sur-Dinan	398	1
72376	Villaines-sous-Lucé	651	1
	Total	23 207	39

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

ADOpte les modalités de répartition des sièges, suivant l'accord local proposé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3080-30062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025




POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

**MOTION DE SOUTIEN
AU LYCÉE RACAN
DE CHATEAU DU LOIR / MONTVAL SUR LOIR
MENACÉ D'UNE FERMETURE DE CLASSE DE TERMINALE**

Motion adoptée en séance de Conseil Municipal du 30 juin 2025

Le Conseil municipal de Montval-sur-Loir exprime son profond soutien à l'équipe éducative, aux élèves et aux familles du lycée Racan de Montval-sur-Loir, à la suite de l'annonce de la suppression d'une classe de terminale à la rentrée de septembre 2025.

La Direction Académique des services de l'Education Nationale avance un effectif prévisionnel de 103 élèves inscrits en terminale pour justifier cette décision, conduisant à une réorganisation sur trois classes, au lieu de quatre classes, soit environ 35 élèves par classe. Une telle configuration pose plusieurs difficultés majeures.

En effet, l'augmentation des effectifs par classe ne peut qu'avoir un impact négatif sur les conditions d'enseignement, la qualité du suivi pédagogique individualisé, et donc potentiellement sur la réussite des élèves. Cette décision va à l'encontre des efforts menés depuis des années pour offrir un cadre d'apprentissage propice à la réussite de tous.

Le lycée Racan a pourtant démontré son efficacité éducative, avec un taux de réussite au baccalauréat en 2024 remarquable de 96,4 % dans la série générale, soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale (96,1 %). Ces excellents résultats illustrent l'engagement constant de l'équipe enseignante et la dynamique positive de l'établissement, qu'il convient de soutenir plutôt que de fragiliser.

Au-delà des chiffres, le lycée Racan est une institution ancrée depuis de nombreuses années dans notre territoire rural. Il joue un rôle déterminant pour l'accès à un enseignement de qualité, et pour l'attractivité de notre territoire. Son internat, son accréditation Erasmus +, son implantation géographique stratégique, ainsi que sa reconnaissance en tant qu'établissement labellisé "Établissement en Démarche de Développement Durable", témoignent de son dynamisme et de son ouverture sur l'avenir.

De même, le lycée Racan s'insère dans un paysage éducatif où l'ensemble des partenaires ont signé une convention Territoire Educatif Rural il y a moins d'un an.

Par ailleurs, une journée d'action a été organisée le lundi 26 mai dernier, rassemblant les équipes éducatives, les élèves et les parents d'élèves pour protester contre cette fermeture. À cette occasion, le Maire a tenu à affirmer publiquement son soutien à cette mobilisation légitime, accompagné de plusieurs élus municipaux.

Le Conseil municipal de Montval-sur-Loir sollicite la bienveillance et l'écoute du rectorat afin de reconsidérer cette décision, en tenant compte non seulement des chiffres, mais aussi de la réalité de terrain, des spécificités du lycée Racan et de l'impact direct sur la réussite et le bien-être de nos lycéens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200063196-20250630-CM3000-30062025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025


Hervé RONCIER
Maire de Montval-sur-Loir

